

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept le 16 juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etaient présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS – Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON-DUBOSC – Jean-Louis PIQUEPE – Géraldine BON GONELLA – Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Françoise BARBASTE – Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Rocio BURMESTER -Thierry ÇAMALBIDE – Vanessa GILBERT – Anne BORRIELLO – Anne-Claire CHUBERRE – Aurélien CASTRIC – Jean-François BRISSONNET – David SAINT-MELLION – Denise CORTIJO – Jean-Jacques URO -.Muriel DUZERT

Etait absent : Gérard DIAZ

Ayant donné procuration : Didier KLYSZ à Odile BASQUIN - André GOIG à Louis FORTAS - Claire FLOUR à Anne BORRIELLO – Fabrice HENNION à Bruno COSTES - Marie-José VIVANCOS à David SAINT-MELLION – Bruno LHOSTE à Jean-François BRISSONNET

Secrétaire de séance : Géraldine BON-GONELLA

---

Monsieur Bruno COSTES, Maire, ouvre la séance et propose :

- De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Madame Géraldine BON-GONELLA. Cette proposition est votée à l'unanimité. Après l'appel nominal de chaque membre le secrétaire de séance constate le quorum avec six procurations.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 12 avril 2016, déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans ce cadre depuis le dernier Conseil Municipal du 24 mars 2017.

M. COSTES, Maire

En amont de ce Conseil Municipal, si vous me permettez, je voulais faire une petite introduction pour vous dire que nous sommes très contents d'accueillir au sein de la collectivité et de la ville de Pibrac, Madame BAIGUINI, nouvelle Directrice Générale des Services, qui nous a rejoints depuis le 6 juin dernier. Je lui laisserai la parole pour qu'elle se présente dans quelques instants. Elle a exercé de nombreuses responsabilités dans diverses communes de strate équivalente. Elle exercera à la fois la double tutelle de la Direction Générale des Services de la ville mais également de la Direction du CCAS. Je vous annonce, par la même occasion, puisque je l'ai dit à mes collègues qui ont siégé au Conseil d'Administration du CCAS, que Madame Anita LOUÉ, ancienne Directrice du CCAS, ne nous rejoindra pas, puisqu'elle a obtenu une mobilité effective dans la zone ouest qu'elle affectionnait et par conséquent ne reviendra pas sur la ville de Pibrac. Mme BAIGUINI, je vous laisse vous présenter en quelques minutes et, au nom du Conseil Municipal, je suis très heureux de vous accueillir ce soir.

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des Services (DGS)

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir. J'ai rejoint comme disait Monsieur le Maire, la mairie de Pibrac le 6 juin. Je viens d'une commune de l'Hérault qui était très différente en termes de fonctionnement puisque c'était une commune un peu plus petite mais commune touristique qui passait à 12 000 habitants pendant l'été. J'ai travaillé dans des communes très différentes, et également au sein d'une intercommunalité, une communauté de communes où j'exerçais les fonctions de Directrice Générale des Services ; j'ai été également Directrice d'un Office de Tourisme, et Directrice de CCAS. Je suis juriste de formation, et plus spécialisée en Finances et en Ressources Humaines. Et je suis très contente d'arriver sur Pibrac qui est une ville très plaisante et très accueillante.

M. COSTES, Maire

Merci beaucoup d'être parmi nous ce soir et de nous accompagner dans la conduite et la gestion de cette ville.

Si vous le voulez bien, nous allons entrer dans l'ordre du jour.

Je vous propose, dans un premier temps, de vous donner lecture des décisions qui ont été prises par moi-même dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du Conseil Municipal. Il s'agit essentiellement de marchés publics.

**Décision municipale N° 201704DMCP04** du 14 avril 2017 concernant l'approbation du marché de la vidéo-protection.

Je rappelle à ce sujet que le fait de doter la ville de ce système de vidéo-protection va contribuer de façon significative à la sécurisation de la ville, de façon conjointe avec le dispositif Citoyens Vigilants qui a été mis en place. Nous allons faire prochainement une réactivation de ce dispositif, et les chiffres d'augmentation de la petite délinquance et des incivilités montrent à quel point aujourd'hui il est important que la ville se dote de ce système. On constate ici et là, quand même, une recrudescence de petites incivilités qui sont faites par quelques malfrats ne venant pas forcément de Pibrac mais des communes limitrophes, et qui causent des problèmes aux Pibracais. J'en profite pour saluer la remarquable efficacité de la Gendarmerie de Léguevin qui, avec l'aide de renforts extérieurs, ont récemment (encore une fois) fait une opération d'identification et de mise sous écrous de personnes responsables de ces agissements, et pas plus tard que cette semaine. Il est important de doter la ville de ce dispositif de vidéo-protection. Dans un premier temps, conformément aux recommandations de la Gendarmerie, et au travers d'un audit, ce dispositif sera déployé sur l'ensemble des entrées-sorties de la ville, avec une extension immédiate sur le gymnase de la CASTANETTE pour des raisons de sécurisation. Nous avons approuvé ce marché concernant la vidéo-protection pour un montant estimatif de 160 000 euros, c'est un lot unique. Une publicité a été faite dans Le Petit Journal, la date limite de réception des offres était fixée au 24 février. Toutes les offres ont été recevables. Il y a eu un critère d'attribution classique qui a été utilisé soit 40 % pour le prix, ainsi que la valeur technique. La réalisation du système de vidéo-protection sera donc faite par la société SPIE-BATIGNOLLES, pour un montant de 141 777,75 euros hors taxes. Le premier dispositif devait être pleinement opérationnel d'ici la mi-juillet. Il comprenait une tranche optionnelle qui concerne l'extension au complexe sportif de la CASTANETTE, on vous en parlera tout de suite après. Compte tenu d'un certain nombre de faits constatés sur ce gymnase et d'utilisation non conforme, nous avons décidé de cette extension et de l'activation de cette tranche optionnelle, dès à présent. Normalement les questions sont à poser au moment des commissions d'appels d'offres, mais posez une question si vous le souhaitez... on verra si on peut y répondre.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je voulais savoir si vous espériez des subventions ?

M. COSTES, Maire

Effectivement, une subvention du FIPD a été demandée et on est toujours en attente de confirmation de cette subvention.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

J'ai deux questions en relation avec le système : il me semble qu'il y a un petit travail en amont d'expertise à réaliser, sur la sécurité. Je vous rappelle que l'on vous a déjà posé la question lors du vote du budget. Le Général de Gendarmerie de Région et Monsieur le Préfet, nous avaient invités à faire un audit de sécurité qui soit approuvé par tous les élus. Moi, je suis élu Conseiller Municipal, et nous n'avons aucune connaissance de cet audit. Je voulais savoir s'il existe et si c'est le cas, que nous en ayons connaissance.

M. COSTES, Maire

Je vais vous répondre ; je vous prie de m'excuser, on avait dit que l'on enverrait cet audit avant, on ne l'a pas fait. Je demande à Madame BAIGUINI de vous le communiquer. Simplement pour vous rappeler qu'il y a eu en amont un audit de sécurité qui a été fait en lien avec les forces de gendarmerie. J'avais émis que l'on occulte un certain nombre de points confidentiels pour permettre une diffusion un peu plus large, sans occulter les faits, mais il y a quelques éléments que l'on peut éventuellement être amenés à gommer. Mais ceci dit, il vous sera transmis. Cet audit contient des recommandations quant à la qualité et sur l'emplacement des systèmes à mettre en place, notamment concernant la sécurisation du gymnase de la CASTANETTE.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous vous êtes appuyés sur quelle société, quelle structure pour faire l'audit ?

M. COSTES, Maire

C'est la Gendarmerie qui le fait.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Il y a une question qui est posée, parce que nous avons un peu d'expérience sur tous ces dispositifs de protection ou

de surveillance, c'est que souvent les attentes des collectivités ne sont pas forcément les attentes des forces nationales de sécurité. A partir du moment où on prend un des membres du système de sécurité pour faire l'expertise, on risque de ne pas forcément être en phase avec les attentes de la collectivité, si la collectivité a des demandes propres en termes de sécurité. Par exemple, dans le dispositif de la CASTANETTE, comment vous avez pris en compte l'effet plumeau ? C'est un élément important pour pouvoir mettre en place le dispositif de sécurité. Donc communiquez-nous ce rapport, peut-être que l'on en reparlera.

M. COSTES, Maire

Alors, cet audit a été fait conjointement avec nous. Nous avons effectivement eu l'occasion d'avoir un dialogue nourri pour à la fois exprimer nos besoins et faire en sorte que cet audit traduise aussi l'attente en matière de capacité à sécuriser la ville, eu égard à ces faits de délinquance constatés, que ce soit des cambriolages ou autres. Sur cette base-là, je propose que l'on puisse réunir la cellule de sécurité comme annoncé, et de ne pas faire ce débat ce soir. Je vous propose de vous envoyer le rapport et on verra les questions s'il en est besoin.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Ne rentrons pas dans les débats, Monsieur le Maire. Le deuxième élément, Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé dans cette assemblée, à nous fournir les chiffres de la sécurité, à notre assemblée d'élus.

M. COSTES, Maire

Ça a été fait ; on vous les a communiqués.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous deviez nous faire une présentation à tous, vous m'avez communiqué des chiffres parce que je les avais demandés, mais vous ne nous avez pas fait la communication. Vous nous avez dit : au prochain Conseil Municipal, je vous ferai une synthèse.

M. COSTES, Maire

Alors là ce n'est pas prévu, on pourra le faire si vous voulez le 11 juillet.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

La population de Pibrac va avoir les éléments avant nous, en tant que membres du Conseil Municipal. Vous m'avez communiqué les chiffres, à moi personnellement, parce que je vous les avais demandés.

M. COSTES, Maire

Je propose que l'on fasse une communication sur ce sujet-là à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous avons sollicité, avant les vacances, une réunion conjointe pour réactiver le système Citoyens Vigilants auprès de l'ensemble de la population qui y participe. Et non seulement pour réactiver le système, mais pour le rendre encore plus performant, informer les administrés sur le nouveau dispositif de vidéo-protection qui se met en place, et susciter encore plus d'adhésion à ce dispositif. Parce qu'il est bien évident que plus on adhèrera à ce dispositif, plus grande sera la surveillance, et plus on peut espérer faire diminuer les chiffres de la délinquance. On aura l'occasion au cours de cette réunion sur les Citoyens Vigilants, de présenter un certain nombre de chiffres, mais, je vous l'accorde, ces chiffres seront à nouveau présentés peut-être commentés, avec les derniers du mois, si on les a.

**Décision municipale N° 201705DMFC01** du 15 mai 2017 concernant la suppression de la régie de recettes de l'aire d'accueil des Gens du Voyage.

Vous savez que l'on a transféré la compétence de la gestion des aires des Gens du Voyage à Toulouse Métropole. Ce transfert de compétence date de janvier 2016 ; la régie des droits de place ne fonctionne plus depuis cette date. Le service comptable, à la demande de la Trésorerie de Colomiers, a été conduit, du fait de ce transfert de compétence, à supprimer cette régie de recettes qui encaissait les droits de place des caravanes, les cautions, les charges d'électricité et le remboursement des frais de réparation des équipements endommagés.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Elle n'apparaît pas dans la liste de décision, et peut-être qu'elle n'est pas encore prise, mais est-ce qu'il serait possible cette année de connaître la décision en matière de tarif cantine avant la fin de l'année scolaire, c'est à dire au prochain Conseil Municipal ?

M. COSTES, Maire

Le prochain Conseil Municipal est au mois de juillet.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Parce que la fin de l'année scolaire arrive et ce serait dommage que l'on ait l'information pendant les vacances.

M. COSTES, Maire

C'est une bonne remarque. Pas de souci. Je vous propose ensuite de procéder à l'approbation du procès-verbal de la

séance du 2 mars. Est-ce que vous avez des remarques sur ce procès-verbal ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Deux remarques. Une première sur ce changement de date des séances du Conseil Municipal, les changements de date de manière générale. Depuis le mois de janvier, Monsieur le Maire, sur le Conseil Municipal et sur un certain nombre de réunions, le CVA, le CCAS, la commission d'Urbanisme, on assiste de manière récurrente à des changements de dates. On comprend très bien, Monsieur le Maire, que ça peut arriver d'avoir à changer une date, mais là le phénomène est récurrent. J'ai assisté à la commission Urbanisme elle a été décalée 2 fois pour à la fin être annulée ! Conseil d'exploitation de l'ECP, je crois qu'il vient d'être annulé....

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Ah non ! L'ECP n'a jamais été décalé ; la dernière décision c'est que nous n'avions pas le quorum et on l'a reporté au suivant.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Mais de manière récurrente, et là, la raison qui a amené à changer ces dates, la raison que vous invoquez, c'est un bug informatique. C'est la raison fondamentale qui a amené à déplacer ce Conseil Municipal. C'est une bonne raison quand même. Je pense que si on veut travailler sereinement, il faut quand même se tenir à un calendrier. Si on a un calendrier à géométrie variable et souple, on va se retrouver en séance du Conseil Municipal avec de moins en moins d'élus parce que quand une date est fixée, chacun s'organise pour tenir la date. Si on met un dispositif comme ça de manière très souple, ça veut dire que chacun va prendre la liberté de ne plus se contraindre et on risque d'avoir des séances de Conseil Municipal où un jour on va se retrouver avec plus personne. Je pense que l'on a intérêt à ce que tous les conseillers municipaux puissent être présents et s'organisent en conséquence. C'est la première remarque que j'avais à faire. Deuxième chose, prenons l'exemple du CVA, on a dû organiser les choses de manière cohérente, on va voter les subventions, le CVA se réunit je crois demain ! Il aurait été préférable quand même de réunir le CVA en amont des décisions que doit prendre le Conseil Municipal. Nous, ça nous semble logique mais notre logique n'est pas forcément la vôtre. Ça vous regarde.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Demain, la réunion du CVA porte sur les réservations de salles...

M. COSTES, Maire

Si vous me permettez, on va reprendre un cours normal des séances municipales, c'est-à-dire chacun s'exprime une fois que j'ai donné la parole, et uniquement lorsque j'ai donné la parole ! Et après on peut répondre. Effectivement Monsieur SAINT-MELLION, on reste sur cette thématique et après on pourra aborder d'autres thématiques si vous le souhaitez. Mais on reste sur cette thématique et je vous redonne la parole.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Une deuxième question sur le compte rendu, c'est un compte rendu de 50 pages. Pour nous, le compte rendu est une pièce qui doit être fournie avec tous les éléments du Conseil Municipal. Vous nous envoyez les délibérations, les projets de délibérations, l'ordre du jour. Pour nous, le compte rendu doit être joint à la liasse du Conseil Municipal pour pouvoir délibérer sereinement. Surtout quand on a un compte rendu de 50 pages, certains ont fait le choix du dispositif électronique, d'autres on fait le choix du papier, et à imprimer chez eux sur papier parce que l'on a plus d'aisance à lire le papier plutôt qu'un document électronique. Donc, pour ceux qui ont fait le choix du Conseil Municipal matérialisé, il faut leur joindre le compte rendu en même temps que le reste des pièces. Que, en amont, avant l'envoi de la liasse, il y ait un échange par mail pour le pré-valider, pour faire des corrections, moi je trouve ça tout à fait normal qu'une fois arrivé en séance de Conseil Municipal on ait un compte rendu qui soit adoptable, je pense qu'il faut que l'on revienne à ce qui était mis en place et qu'il faut perdurer.

M. COSTES, Maire

Alors, deux points : sur les modifications, on essaie de les planifier au mieux, je ne peux que regretter les changements qui ont eu lieu récemment. C'est la raison pour laquelle, pour assurer la sécurité juridique de l'organisation de ce Conseil, on a préféré le décaler, puisque nous n'étions pas en mesure d'adresser les éléments nécessaires à délibérer dans les temps. Je prends note et on essaiera de s'améliorer. De la même manière que j'ai différé le vote, je diffère l'approbation du compte rendu à la séance suivante.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Pour compléter, s'il vous plaît, est-ce qu'il pourrait être joint du coup au compte rendu pour la prochaine fois, les documents qui étaient mentionnés et qui devaient nous être fournis depuis la séance du 2 mars ? Les documents concernant le budget, qui n'avaient pas pu être fournis en séance et sur lesquels vous vous étiez engagé, c'est mentionné dans le compte rendu.

M. COSTES, Maire

Les documents vous ont été adressés puisque l'on a édité le Compte Administratif, on a édité le Budget Primitif,

donc depuis vous avez eu l'ensemble des documents.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Non, les documents du compte administratif ne nous ont pas été transmis. Lors de la séance on n'avait pas la totalité des documents, ils ne nous ont pas été communiqués ; alors que c'est ce que vous aviez mentionné dans le compte rendu. « Madame PICOUT a eu un problème informatique et ... »

M. COSTES, Maire

Alors on vous fait un envoi groupé. Je veux bien que l'on fasse un envoi pour que les documents soient propres et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Mais, vous avez exercé des responsabilités, vous savez ce que c'est, je m'étais engagé à le faire, on va le faire. On va vous faire un repackaging complet de l'ensemble des documents qui ont été votés, du Compte Administratif 2016 et du Budget Prévisionnel 2017, par voie électronique pour certains, et par voie matérielle à ceux qui l'ont souhaité.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Ça ne concernait que le Compte Administratif.

M. COSTES, Maire

On n'envoie donc que le Compte Administratif.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Je voudrais juste faire une petite remarque sur le problème informatique, puisque, apparemment, ça ne concerne que certains, cela doit être certainement dû à l'utilisation de mail. Il faudrait regarder la configuration ainsi que le poste de travail. Eventuellement, on peut vous aider à mettre en place un intégrateur tel que MOZILLA ou autre parce que je pense que le problème vient de là. J'ai regardé avec Monsieur CORRADIN informaticien, et on n'a pas trouvé d'anomalie au niveau du serveur. Monsieur SAINT-MELLION, comme vous êtes informaticien peut-être que...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Ce type de problèmes existe sur un certain nombre de serveurs, d'ailleurs nous avons déjà eu ce problème par le passé à Pibrac. Ces problèmes ont été résolus lors de la mandature précédente. Pour cela, il conviendrait de supprimer ces adresses mail dans le groupe d'envoi élus sur le serveur et de les recréer.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Vous pouvez m'envoyer par mail ce que vous aviez constaté, parce que là, avec les mêmes informaticiens...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Les informaticiens ont répondu que ça venait du terminal ou du navigateur. En réalité, c'est un paramètre sur l'adresse mail installé sur l'annuaire du serveur de messagerie, il faut supprimer l'adresse et en recréer une. Nous l'avions corrigé, des élus de la majorité précédente étaient dans ce cas. Il semble que le problème soit revenu.

M. COSTES, Maire

On va regarder.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur PIQUEPE, le problème est résolu ! Parce que je suis venu à la mairie jeudi, et j'ai fait un test, j'ai demandé à ce que l'on fasse un test avec l'adresse mail groupe qu'il y a sur le serveur et l'adresse individuelle dans les contacts et j'ai fait un retour à Madame ROBINET pour lui dire que c'était bon.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Il faudrait faire un retour en disant que ça marche.

M. COSTES, Maire

Encore une fois, on vous prie de nous excuser sur ces interfaces techniques. Je suis content que ça puisse être résolu rapidement. On va refaire un test officiel pour s'assurer que tout fonctionne correctement. Je vous propose de clore ce sujet et d'envoyer le Compte Administratif à tout le monde.

Je vous propose de rentrer dans les différents points à l'ordre du jour. Le point n°1 concerne la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme qui a été présenté en commission Urbanisme. Vous savez que l'ancien Plan Local d'Urbanisme date de 2003 et il était nécessaire, non pas de modifier, mais de réviser le Plan Local d'Urbanisme avec cette fois la constitution de ce que l'on appelle un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat à l'échelle des 37 communes de la Métropole, de disposer d'un certain nombre de gardes fous qui permettent de réguler les travers de la loi ALUR et de la loi SRU. C'est ce que l'on a essayé de faire dans cette modification. Je rappelle que c'est une compétence de Toulouse Métropole, et que par délibération du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole a décidé de lancer cette procédure de quatrième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse

Métropole sur la commune de Pibrac. Sa mise en œuvre a été décidée par arrêté du Président de Toulouse Métropole, en date du 7 décembre 2016. Ce dossier, de quatrième modification, a été présenté en enquête publique. La nouvelle codification des articles du Code de l'Urbanisme, en application de l'Ordonnance du 23 septembre 2015, prévoit la mise en place de coefficients d'emprise au sol qui permet de maîtriser les effets de cette loi ALUR avec l'ajustement des règles des articles 6, 7 et 11. L'ajustement du règlement graphique sur les secteurs de la BÉNAUZE, COUMETTES, et la ferme de la VIALE, avec une correction d'erreur matérielle visant à corriger quelques points concernant le classement d'un patrimoine à protéger. Je vous ai retourné les éléments de l'enquête publique. Celle-ci s'est tenue du 30 janvier au 3 mars 2017 et l'analyse des observations a fait apparaître quatre demandes qui convergent vers des objectifs de freiner l'urbanisation sur les secteurs du plateau, notamment l'avenue François Verdier, chemin de la Bénauze, tel que présenté par cette quatrième modification du PLU. Quatre demandes de classement en zones constructibles qui relèvent de la procédure d'élaboration du PLUiH. Peu de personnes se sont exprimées au travers des remarques écrites ou des registres qui ont été mis à disposition. C'est la même chose par courrier ou par internet. Pas d'opposition déclarée aux principes généraux de la modification ni aux objectifs qui ont été clairement exposés. A l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur dans ses conclusions du 11 avril 2017, a émis un avis favorable assorti d'une réserve sur ce projet, simplement en précisant une rédaction d'article sur le passage des zones UB en zones UC, ce qui rejoint un avis formulé par la DDT tout à fait récemment. Toulouse Métropole a répondu à ces observations en corrigeant la rédaction de l'article, après l'enquête publique et l'approbation du conseil communautaire qui est prévu à la fin du mois de juin. Au cours de la commission Urbanisme de fin novembre, on avait expliqué en détails tous les principes de correction de la loi ALUR tels qu'ils ont été pris en compte. Mise en place des règles qui permettent de gérer la proximité, c'est-à-dire de renforcer la distance des constructions aux limites séparatives. Mise en place de coefficients d'emprise au sol qui permettent de réguler la taille des maisons sur les petites parcelles, c'est-à-dire de conserver des parcellisations importantes sur Pibrac. Renforcement des coefficients d'espaces verts suffisamment importants, également pour garder cette typologie aérée et verdoyante au niveau de la commune. Mise en place des règles qui régissent les hauteurs des constructions sur les emplacements... Autant de choses qui sont aujourd'hui transférées dans l'élaboration du PLUiH tel que l'on va l'expliquer et que l'on a déjà commencé à expliquer au travers des différentes réunions publiques qui ont eu lieu et qui vont avoir lieu.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Une remarque d'abord sur le rapport du commissaire enquêteur. A ce jour, j'ai sollicité Toulouse Métropole, nous n'avons pas le rapport du commissaire enquêteur et ses recommandations. Je suis allé voir sur leur site, depuis que nous sommes en Métropole (2010) il y a donc la modification n° 3 de 2013 avec le rapport du commissaire enquêteur ; il y a celle de 2014/2015 pour la ZAC de l'ESCALETTE, et là, la dernière enquête pour cette modification n° 4, n'est pas en ligne. C'est un peu dommage parce que c'est quand même intéressant de pouvoir consulter ce document en ligne avant de venir en séance. Une petite remarque de forme si vous voulez. Il faudrait, Monsieur le Maire, demander à Toulouse Métropole, qu'ils nous mettent en ligne les recommandations du commissaire enquêteur, comme ça a été fait jusqu'en 2015.

M. COSTES, Maire

Si vous me permettez, je pense que c'est peut-être un oubli. Je sais que Toulouse Métropole prend en compte vraiment toute la diligence nécessaire pour s'assurer que l'ensemble des documents soient en ligne et consultables par le public, que ce soit des documents préparatoires ou des documents qui résultent des enquêtes publiques. Il y a des dossiers d'approbation ou de préparation à l'enquête publique, ensuite il y a l'enquête publique et les résultats de l'enquête publique. Tout cela normalement est disponible sur le site de Toulouse Métropole.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Un autre point concernant l'article 9 qui a appelé une réserve du commissaire enquêteur. Dans la délibération que vous nous proposez, il y a la réponse de Toulouse Métropole qui dit « l'article 9 sera modifié en conséquence pour devenir plus précis ». Est-ce qu'à ce jour il a été rédigé cet article 9, parce qu'ils se sont engagés personnellement pour qu'il soit plus précis, et comme nous avons à délibérer ce serait bien d'avoir l'élément concerné.

M. COSTES, Maire

Je ne l'ai pas sous les yeux. Je pense qu'ils se sont engagés pour le modifier, et qu'ils vont le faire.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Le commissaire enquêteur l'a mis dans ses réserves, c'est quand même intéressant.

M. COSTES, Maire

Je vous passerai la dernière modification de Toulouse Métropole si vous le souhaitez.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Et un dernier point : ce sont les toits terrasses. Durant une réunion de la commission Urbanisme, fin d'année dernière, et dans le projet que vous nous aviez soumis, il est stipulé les toits-terrasses. Nous étions un certain nombre à avoir demandé de passer de l'interdiction pure et simple à quelque chose d'un peu plus souple pour permettre,

notamment dans un certain nombre de cas, de pouvoir utiliser les équipements publics. C'est un peu dommage de vouloir régenter de manière dure les choix des architectures ou les choix économiques pour les habitants de Pibrac. Je vous invite à regarder un bâtiment emblématique de Pibrac, la Basilique. La Basilique de Pibrac possède des technologies de couverture différentes. Donc si nous devons construire la Basilique à l'issue de cette modification 4 du PLU, on ne pourrait pas la faire telle qu'elle est ! Voilà ce que je retiens. Moi je vous avais fait la remarque mais vous êtes resté sur la position dure où vous les interdisez. Nous, nous sommes favorables à beaucoup plus de souplesse, mais pas pour construire un Pibrac qui serait tout en toits terrasses mais laisser une certaine liberté sur ce sujet. De plus, je crois que dans notre assemblée il y a des personnes qui ont fait ces choix esthétiques, cela leur appartient, on ne peut pas régenter l'esthétisme des uns ou des autres, même les choix économiques, financiers. C'est dommage que vous ayez laissé cet élément dans cette modification du PLU. Nous n'y sommes pas favorables.

M. COSTES, Maire

Je prends note de votre remarque. Cet article a été inséré pour lutter contre la tendance à vouloir intégrer dans un paysage qui ne s'y prête pas, un certain nombre de constructions et avoir la capacité par la suite de pouvoir s'y opposer légalement. Il est bien évident que lorsque vous avez un paysage où se côtoient différentes d'architectures, et c'était mentionné dans la charte, on souhaite naturellement que les constructions nouvelles puissent s'intégrer de façon harmonieuse dans l'environnement dans lequel elles se trouvent. Je rappelle que ces dispositions sont temporaires jusqu'à l'approbation du PLUIH. On peut tout à fait, s'agissant de nouvelles constructions, avoir un sursis pour statuer en attendant que les nouvelles dispositions apparaissent. Mais, en tout état de cause, notre seule volonté c'est que cette modulation ne peut s'entendre qu'à partir du moment où les règles, particulièrement définies, empêchent de construire dans des zones qui ne s'y prêtent pas, des éléments architecturaux qui ne s'intègrent pas dans l'ensemble du paysage.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

C'est interdit partout ! On aurait pu le limiter à un périmètre du Château et encore je fais une réserve parce que vous avez la Basilique, allez voir comment elle est faite, allez voir les technologies de toits qu'il y a dessus, et vous verrez que ce n'est pas que de la tuile ! Montez sur le toit, allez voir ! On peut très bien avoir, vous avez l'exemple avec ce bâtiment ancien de Pibrac, l'intégration de technologies qui font que c'est un bâtiment ancien, emblématique, et que ça fonctionne très bien.

M. COSTES, Maire

Je prends note de votre remarque. Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Nous, comme cet échange de débats où on n'a pas pu assister parce que nous n'étions pas conviés à cette fameuse commission d'Urbanisme... Effectivement, je rejoins tout à fait les propos de Monsieur SAINT-MELLION. En plus, votre argumentation qui consiste à dire « c'est juste pour un an et demi parce que dans deux ans on va changer le PLUIH, on pourra revenir dessus » c'est un peu étonnant. Les malheureux qui auraient l'intention de déposer un permis de construire, pile pendant la période entre aujourd'hui et l'adoption du prochain PLUIH ce serait dommage pour eux, ils ne pourraient pas faire ce qu'ils voudraient éventuellement faire. Et enfin, je m'interroge sur les projets que vous aviez sur la zone de COUSTAYRAC, en bas, un immeuble absolument extraordinaire, en verre et transparent. Je ne sais pas si ça, ça va s'intégrer également dans son environnement et si ça va être compris dans vos interdictions sur les toits-plats par exemple.

M. COSTES, Maire

Je prends note de votre remarque. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas je propose de mettre cette délibération au vote.

#### **Délibération n° 201706DEAC35 "URBANISME"**

##### **Objet : Avis sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme**

Par délibération du 30 juin 2016, le conseil de Métropole a décidé de lancer une procédure de quatrième modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac dont la mise en œuvre a été décidée par arrêté du Président de Toulouse Métropole en date du 7 décembre 2016.

Le dossier de 4<sup>ème</sup> modification du PLU, présenté à l'enquête publique, avait les objectifs suivants :

- Prise en compte des effets de la loi ALUR avec notamment la suppression du Coefficient d'Occupation du Sol, et la mise en œuvre d'un Coefficient d'Emprise au Sol, ainsi que de pourcentages d'espaces verts augmentés et des règles de prospect adaptées afin de maîtriser la densification ;
- Intégration de la nouvelle codification des articles du code de l'urbanisme en application de l'ordonnance du 23 septembre 2015 ;
- Ajustements dans l'écriture des règles des articles 6, 7 et 11

- Ajustements graphiques sur les secteurs Benauze, Coumettes (modification du zonage) et Ferme de la Vialle (erreur matérielle à corriger concernant le classement d'un patrimoine à protéger).

Le projet de 4<sup>ème</sup> modification du PLU a d'abord fait l'objet d'une consultation préalable des personnes publiques associées et consultées prévues par la procédure de modification.

Dans ce cadre, 6 réponses ont été transmises :

- De la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne par courrier en date du 21 décembre 2016 donne un avis favorable au projet de 4<sup>ème</sup> modification ;
- Du Syndicat Mixte des Transport en Commun/Tisséo par courrier en date du 9 janvier 2017 ne formule pas d'observations particulières,
- De la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, par courrier en date du 9 janvier 2017 qui donne un avis favorable.
- Du Conseil Départemental de la Haute Garonne par courrier en date du 24 janvier 2017 ne formule aucune observation particulière. Il précise néanmoins, que compte tenu du transfert de compétence sur la voirie routière à Toulouse Métropole, l'emplacement réservé n°2 (Carrefour entre la RD24 et la RD24c) ne doit plus figurer au bénéfice du Département.

**En réponse aux observations du CD31**, l'emplacement réservé n°2 figurera désormais au bénéfice de Toulouse Métropole.

- De la Direction Départementale des Territoires (DDT) par courrier en date du 2 février 2017 qui formule des observations sur les évolutions proposées des règles visant à encadrer la densité au regard des capacités d'accueil du territoire avec, notamment :
  - \* des interrogations sur l'impact de l'évolution de la règle à l'article 7 plus contraignante en limites séparatives de la zone UB et de l'impact de ses effets sur la limitation de la densification, en proposant une possible modulation en fonction de la proximité à une centralité ;
  - \* la demande de précision quant à la notion de « modéré » dans le cas d'agrandissements qui sont exclus du calcul de l'emprise au sol.

Par ailleurs, les services de l'État rappelle que le PPRi de l'Aussonnelle est sur le point d'être approuvé et qu'en tant que servitude d'utilité publique devra être annexé au PLU.

Par rapport à la réactualisation des règles induites par des dispositions législatives, il est proposé de compléter la dérogation relative au stationnement pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées en précisant la correspondance entre le nombre de logements et les places d'hébergement.

**En réponse aux observations de la DDT**, l'article 7 sera maintenu tel que proposé au projet de 4<sup>ème</sup> modification du PLU, par précaution, étant donné que cette règle vient compléter les autres règles proposées pour répondre au besoin de maîtrise de l'urbanisation et qu'il semble prématuré de définir des secteurs où il est souhaitable de permettre une densification plus importante.

Concernant le cas des « agrandissement modérés » qui correspondent à de possibles extensions, il est proposé de réintroduire ce type d'évolution du bâti dans le calcul de l'emprise au sol et donc de modifier en conséquence la rédaction de la règle.

Suite à l'arrêté préfectoral du 17 février 2017 approuvant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de l'Aussonnelle et de ses affluents, cette Servitude d'Utilité Publique est annexée au PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, à la date de la présente délibération et le règlement est réactualisé en conséquence.

La règle relative au stationnement pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées est complétée comme demandé.

- Du SMEAT, par un courrier déposé au registre d'enquête publique le 3 mars 2017 qui confirme qu'il est nécessaire de mettre en œuvre, sur ces secteurs concernés par cette 4<sup>ème</sup> modification, toutes dispositions permettant de garantir leur compatibilité avec les densités recommandées par le SCOT.

**En réponse aux observations du SMEAT**, ce projet de cette 4<sup>ème</sup> modification répond dans sa notice explicative à cette demande de justifications.



Le projet de 4<sup>ème</sup> modification du PLU a fait l'objet d'une enquête publique prescrite par arrêté en date du 22 décembre 2016 dirigée par Monsieur Jean-Jacques Brelières, commissaire enquêteur, du lundi 30 janvier au vendredi 3 mars 2017 soit 33 jours consécutifs.

Dans le registre d'enquête ouvert en Commune, ont été consignés par le public 6 observations écrites et 2 courriers ainsi que le dépôt par le SMEAT de son dire analysé ci-dessus au titre d'un avis des personnes publiques associées.

Dans le registre ouvert à Toulouse Métropole, aucune observation n'a été consignée par le public.

L'analyse des observations fait apparaître :

- 4 demandes qui convergent vers les objectifs de freiner l'urbanisation sur les secteurs du plateau, notamment, rue Verdier, chemin de la Benauze présentés par cette 4<sup>ème</sup> modification de PLU ;
- 4 demandes de classement en zone constructible qui relèvent de la procédure d'élaboration du PLUiH

Il en ressort qu'il n'y a pas eu, de la part des personnes qui se sont exprimées, soit au travers de remarques écrites dans les registres mis à disposition, par courrier ou par internet d'opposition déclarée aux principes généraux de la modification, ni aux objectifs clairement exposés.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, dans ses conclusions datées du 11 avril 2017 et remises le 12 avril 2017 a émis un **avis favorable** assorti d'une réserve au projet de 4<sup>ème</sup> modification du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac :

**Réserve : Modification de la rédaction de l'article 9 du règlement en zone UB et UC : la rédaction de cet article doit être précise et directive, et non subjective.**

**Réponse de Toulouse Métropole :**

La réserve reprend une des observations formulées par la DDT qui demande que soit précisée la notion « d'agrandissement modéré des bâtiments existants » qui est un des cas non inclus dans le calcul de l'emprise au sol afin d'éviter une instruction à l'appréciation.

*Pour lever cette réserve et répondre par la même à l'avis de la DDT, il est proposé de prendre en compte toutes les extensions de bâtiments existants, même modérées, dans le calcul de l'emprise au sol. L'article 9 des zones UB et UC sera modifié en conséquence pour devenir ainsi plus précis.*

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal de Pibrac donne un avis favorable par 17 voix pour et 11 abstentions (M. GOIG, M. FORTAS, Mme BORRIELLO, Mme FLOUR, M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE et Mme DUZERT) sur la 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole – Commune de Pibrac.

M. COSTES, Maire

La délibération suivante concerne la création de postes ; je vais laisser la parole à Madame MOUTON-DUBOSC.

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines de la mairie de Pibrac, nous avons un agent qui a réussi un concours et qui, à ce titre, va pouvoir maintenant être agent de maîtrise. Nous validons sa réussite et le félicitons doublement parce que ce n'est pas évident, en plus c'est quelqu'un qui a un énorme travail et qui a su préparer ce concours et le réussir.

Nous avons également un poste d'adjoint administratif principal à temps complet qui fait suite à une longue carrière et un personnel compétent qui a su diriger avec beaucoup de soins et d'attention son service de comptabilité, voilà, comme ça vous serez au courant de qui il s'agit. Ce sont donc deux personnes qui, à ce titre-là, bénéficient d'une forme de promotion : l'une par son mérite d'avoir réussi son examen, la seconde pour avoir parfaitement bien travaillé pendant de longues années au service de la mairie.

M. COSTES, Maire

Alors, pour compléter la présentation, vous l'avez compris, il s'agit de création de postes « virtuels » c'est-à-dire des postes qui vont permettre un avancement de grade des agents, et la conséquence de cela c'est naturellement une fermeture des postes actuels. Ça ne correspond pas *in fine* à des créations effectives mais simplement à des créations permettant la promotion desdits agents.

**Délibération n° 201706DEAC36 «PERSONNEL»**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale qu'il convient de créer 2 postes à temps complet répartis dans différents services de la collectivité.

Filière technique

- suite à la réussite au concours d'agent de maîtrise, de la responsable du service des écoles, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Filière administrative

- suite à l'avancement de grade d'un agent du service administratif, il convient de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création, à compter du 1er/07/2017 de :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

M. COSTES, Maire

La délibération suivante, je vais en faire une partie, et je laisserai sans doute Monsieur PIQUEPE compléter cette délibération puisqu'il s'agit d'une décision concernant des modifications de crédits. Vous savez que les investissements sont classés par opération. Sur l'opération 16, on avait décidé d'y affecter l'intégralité des travaux concernant l'église. Naturellement vous y trouverez une inscription correspondant au parvis de l'église, avec le chiffre prévisionnel. Il se trouve qu'il y a des restes à réaliser de 9 210 euros qui ont été imputés sur le budget 2016. Ces restes à réaliser concernent les études préalables à la réalisation du parvis. L'opération 16 se voit augmentée du montant des travaux du parvis plus les restes à réaliser de 9 210, mais également du montant des travaux d'électricité prévus pour la mise en sécurité de l'église ; des travaux que l'on avait envisagés de ne faire qu'en 2018 et que l'on est obligé de faire cette année, dont le coût est de 13 000 euros. Ces travaux nous conduisent à augmenter cette opération 16 du budget initial. Il y a une deuxième modification budgétaire sur l'opération 15. Je vais laisser Monsieur PIQUEPÉ exprimer cette modification budgétaire puisqu'elle concerne la vidéo-protection.

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Sur la vidéo-protection, je ne serai pas long parce que Monsieur le Maire l'a déjà expliqué, on avait un marché de deux parties : une tranche ferme et une tranche optionnelle qui était la couverture du complexe sportif de la CASTANETTE. Compte tenu des problèmes que nous avons régulièrement sur ce complexe, en particulier des gens qui vont sur le toit, voir qui lacèrent carrément la toiture et diverses petites incivilités, nous avons décidé de mettre en place cette vidéo-protection afin d'éviter de nouveaux vandalismes et sécuriser ce bâtiment public.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Et quelles sont les opérations qui avaient été envisagées et qui ne se feront pas ?

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Pour l'instant, nous devons faire encore un point sur le budget. Nous avons commencé à regarder un projet d'extension concernant le complexe de la CASTANETTE, on a besoin encore du cabinet d'architectes pour préciser.

Mme Conseillère Municipale

Et les réparations de la toiture par contre seront effectuées ?

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Des réparations de la toiture ont déjà été faites, et on continue régulièrement à en faire. Nous avons eu quelques sinistres avec les inondations, nous allons voir ce que l'on peut passer en assurance. On pourrait essayer de faire d'une pierre deux coups.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Quand on a voté le budget, il était ressorti qu'il y avait eu des malfaçons sur le terrain stabilisé. Cette semaine des personnes m'ont dit effectivement qu'il est à reprendre complètement. Qu'est ce qu'il en est exactement ?

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Il ne faut pas exagérer ... Là, actuellement, nous sommes en litige avec l'entreprise. Nous souhaitons une reprise des malfaçons constatées et une pénalité de retard. L'entreprise n'est pas d'accord parce que le maître d'œuvre n'était pas extraordinaire, et donc, actuellement, nous sommes au Tribunal. Il y a un contentieux, nous n'avons pas encore payé une grosse partie du terrain et pour les malfaçons, nous allons attendre que le contentieux soit passé.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Concernant le parvis de l'église, il y a l'aspect fonctionnel, et beaucoup de gens s'interroge sur cet aspect fonctionnel, sur le fait d'y accéder. Le balancement des escaliers, côté entrée principale, l'aspect esthétique, ça fait un peu « Mur de Berlin » quand même ! Avant, quand vous regardiez l'église, vous aviez une perspective et on avait envie de rentrer...

M. COSTES, Maire

Mais le problème c'est que l'on ne pouvait pas !

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vraiment c'est le « Mur de l'Atlantique » ! Je vous rapporte ce qui se dit ! Vous savez, ce qui serait bien sur des projets comme ça qui engagent l'argent de la collectivité (parce que l'on n'a pas toujours un bon architecte !) c'est qu'il y ait une commission travaux. L'idée serait de rassembler des personnes différentes, d'avoir des points de vue différents pour mieux concrétiser le projet.

M. COSTES, Maire

Monsieur SAINT-MELLION, je ne vous ai pas interrompu, je rappelle simplement qu'il s'agit ici d'une Décision Modificative qui concerne deux points sur les travaux de l'église mais sur deux points. C'est-à-dire, qu'en fait, une prévision qui avait été mal affectée s'agissant d'un reste à réaliser de 9 210 euros et des travaux d'électricité. Il ne s'agit pas de discuter du problème de l'architecture du parvis, et encore moins d'autres sujets. Je vous propose une fois encore de revenir sur ce qui nous importe, c'est-à-dire cette modification budgétaire. L'objet est de valider ce virement de crédit pour permettre de remettre les choses en ordre et d'affecter ce qu'il convient d'affecter au chapitre 16, et de retirer de l'opération 29 le reste à réaliser.

**Délibération n° 201706DEAC37 «FINANCES»**

**Objet : Virements de crédits – Décision modificative n° 1 – Commune**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-29-824 : Espaces verts et voiries	9 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-16-324 : Eglise	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-15-810 : Bâtiments communaux, Divers	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-26-411 : Equipements sportifs	38 790,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Arrivée en séance de Monsieur Didier KLYSZ, Adjoint au Maire.

M. COSTES, Maire

La prochaine délibération concerne la subvention 2017 aux associations. Vous savez que l'on attache une importance significative au soutien des associations, à la fois au travers de l'aide qui leur est accordée, mais aussi du soutien direct qui leur est consenti. Tout ceci fait l'objet d'un certain nombre de discussions avec une méthode d'attribution qui a été plusieurs fois exprimée, qui fait une scission entre des subventions au titre du fonctionnement et des subventions au titre de projets, afin d'inciter à la participation active des associations à la vie de la commune.

C'est ce qui se passe déjà, c'est ce que nous continuerons de soutenir. On ajoute à cela des subventions qui sont indirectes, liées aux charges supplétives, c'est-à-dire l'ensemble des aides de fonctionnement courant que l'on accorde, que ce soit avec le prêt des salles, le prêt de matériel, etc., le support des personnels municipaux, chaque fois que cela est nécessaire. Tout ceci constitue un investissement de la collectivité qu'il est nécessaire de valoriser notamment dans les comptes et en tout cas le faire apparaître dans les bilans de chacune des associations. On vous a proposé une grille de subventions présentant une augmentation significative du taux de fonctionnement, marquant ici un effort important.

#### M. URO, Conseiller Municipal

J'ai quelques remarques à faire sur cette grille que vous proposez pour l'attribution des différentes subventions aux associations. On a parlé en début de réunion, quand vous avez proposé de voter le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, du manque de cohérence qui existait dans la tenue des réunions, en tout cas dans l'ordre dans lequel se tenaient les commissions. On a eu une réunion du Conseil d'Administration du CCAS qui était antérieure à la réunion du Conseil Municipal de ce soir, je ne pense pas que ça pose de problèmes particuliers. Par contre, on a eu une réunion du CVA qui était prévue le 10 et qui a été reportée au 17, donc qui est reporté à demain. On va voter des subventions aux associations ce soir et on va réunir le CVA demain ! Madame BASQUIN nous disait que les subventions n'étaient pas à l'ordre du jour, que c'était une réunion pour les réservations de salles. J'ai appris qu'il y avait deux réunions en une : une qui se tenait à 10 h pour réserver les salles et une réunion plénière du CVA à 11 heures. J'ai été convoqué pour celle de 11 h pour laquelle il n'y a aucun ordre du jour, j'ai donc supposé que l'on allait nous présenter les subventions auxquelles les associations allaient avoir droit pour le budget 2017. Vous avez expliqué qu'effectivement, vous souhaitiez revoir le ratio qu'il y avait entre les subventions de fonctionnement proprement dites, et les subventions à projets. Quand je regarde la grille que vous nous proposez là, je vois qu'effectivement toutes les associations en bénéficient, enfin vous avez parlé en CVA de plus de 100 associations présentes à Pibrac, mais là il y en a 57 qui sont mentionnées. Vous nous avez aussi expliqué qu'il allait y avoir un ratio différent, il y a donc plus de la moitié des associations qui voient leur subvention de fonctionnement baisser par rapport à ce qu'elles avaient l'année dernière. Je vais prendre un seul exemple assez emblématique de ce qui se passe, c'est Entraide, Travail et Partage qui voit sa subvention de fonctionnement passer de 3 000 à 1 500 euros, elle est divisée par deux. Je ne pense pas que, mis à part de trouver du boulot à des gens qui sont dans le besoin, qu'ils aient d'autres projets qui leur permettra de compenser la baisse que vous leur proposez pour cette année. Je vais prendre un autre exemple, entre 2016 et 2017, l'USP que vous avez soutenu, si on additionne la subvention de fonctionnement et la subvention projet que vous leur proposez, il y a un manque de 9 000 euros par rapport à ce qui leur avait été versé en 2016. Je ne vais pas m'appesantir sur le foot, il y a le rugby qui touche une subvention de 500 euros alors qu'il n'y a pas un seul joueur de rugby qui a mis les pieds sur le terrain synthétique depuis 2017. Je me pose la question de savoir à quoi correspond cette subvention. Et si je prends le total de l'article 6574 (subventions de fonctionnement) que nous avons voté lors du vote du budget 2017, il était prévu 160 000 euros. Or, la dotation actuelle en fonctionnement est de 138 000 euros, dont 131 000 euros en subventions de fonctionnement aux associations et 7 000 euros en subvention « projets » il reste 22 000 euros. Il y a trois lignes qui concernent les projets : le foot, le roller et les Orgues de Pibrac où là vous ne faites que régler un arriéré qui avait été octroyé par Monsieur KLYSZ sur le budget 2016 mais non voté, c'est ce que vous avez dit lors de la dernière réunion plénière du CVA. Donc on est sur deux projets. Reste 22 000 euros, comment vont-ils être attribués ? Est-ce que vous avez déjà des dossiers de projets en cours d'instruction ? Est-ce que vous avez des choses dont vous ne souhaitez pas forcément parler aujourd'hui et je le comprendrais très bien si ce n'est pas inscrit. Et est-ce que vous pouvez nous en dire plus pour pouvoir effectivement valider le fait que vous avez diminué les subventions aux associations de plus de 20 % en intégrant, vous avez peut-être oublié de le dire, je ne vous le reproche pas, en intégrant aux subventions des associations le vote du Directeur de la MJC qui n'était pas les années précédentes. Merci Monsieur le Maire.

#### M. KLYSZ, Adjoint au Maire

Je vais essayer de répondre, mais je vous prie d'excuser mon retard dû à des contraintes professionnelles. Je pourrais répondre dans le détail, par contre je vais répondre à Monsieur Uro car à peu près tout ce qu'il vient de citer est faux et complètement faux. Je ne vais pas reprendre la liste à la Prévert, de dire que par exemple il ne s'est pas tenu un seul match de rugby, qu'il n'y a pas eu un seul joueur de rugby sur le terrain synthétique c'est complètement faux. D'expliquer qu'il n'y a pas une centaine d'associations à Pibrac est faux également ; ce n'est pas parce que l'on en voit 57 sur une liste ; ces demandes de subventions, comme leur nom l'indique, ce sont des demandes de subventions. Si personne n'en demande on ne court pas après les gens pour leur donner, le budget n'étant pas extensible. Effectivement, quand il faut accueillir de nouvelles associations qui ont déjà au moins une année d'existence sur la commune et que l'on souhaite les encourager, il faut nécessairement redistribuer l'intégralité du budget. Par conséquent, il faut faire des choix, il faut bien arbitrer entre certaines associations. S'agissant de la réunion plénière du CVA, effectivement il y a une réunion demain ; l'intégralité de cette réunion n'était pas du tout dédiée aux subventions aux associations, contrairement à ce que vous dites, mais notamment aux trophées des sports, à l'organisation des trophées culturels. Maintenant, pour vous donner quelques explications sur les budgets restants, notamment au niveau des projets, comme je l'ai expliqué à la majorité des associations touchées par certaines baisses, comme l'US Pibrac Football qui est représenté dans cette salle. Je me suis entretenu avec toutes les autres associations concernées, et je leur ai garanti une chose concernant les baisses dites techniques par rapport

au nouveau calcul lié aux coefficients, que nous mettrions l'équivalent par rapport à l'année dernière, en budget disponible pour les projets. Cela veut dire que celles que vous avez citées, ont à disposition, sous réserve de projets, au minimum l'équivalent de ce qu'ils avaient l'an passé. Voilà pour cette explication. Pour le reste, il faut arbitrer. Effectivement, on a de plus en plus d'associations et certaines ont un coût. Elles se débrouillent bien nos associations ; pour la plupart elles font depuis deux ans de nombreux efforts, qui sont payants sur les charges supplétives notamment, puisque ça se ressent. Et on se doit évidemment, quand de nouvelles associations apparaissent, de les soutenir un minimum, surtout lorsqu'elles touchent un grand nombre d'adhérents. Quoi vous dire d'autre ? Vous parliez de la réunion du CVA de demain, effectivement il y en a une qui est principalement dédiée à la location des salles, qui est un gros point, en particulier cette année par rapport à l'arrivée du lycée et à l'encombrement de certains créneaux pour le gymnase de COUSTERAC. C'est effectivement une réunion que l'on a dû décaler d'une semaine et qui aura lieu demain matin à 10 h et à 11 h. Il y a une plénière du CVA dont l'ordre du jour a été établi il y a un mois et demi ou deux mois à peu près, il n'a pas changé, et il a dû être porté à votre connaissance sur votre convocation.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je voudrais quelques précisions par rapport à votre intervention Monsieur KLYSZ. Vous parlez de redistribuer les montants avec les nouvelles associations. Là, dans ce qui nous est proposé, il y a juste deux associations nouvelles et le montant total est de 700 euros. Je ne pense pas que l'on ait des gros problèmes de redistribution pour un montant de 700 euros ! Là on n'a pas de nouvelle association, est-ce que ce sont des associations connues qui avaient déjà des subventions les années précédentes ?

M. KLYSZ, Adjoint au Maire

Ce que vous dites n'est pas faux. Par contre, je redis ce que j'ai dit au début, vous avez ici 57 associations et il y a des demandes qui sont en cours d'instruction, qui n'ont pas nécessairement été inscrites et notamment sur les projets. J'ai un tableau plus complet de toutes les associations, plus d'une centaine, avec les fameux montants ; certains apparaissent en rouge parce qu'ils ne sont, soit pas distribués, pour une raison simple c'est que nous n'avons pas les documents nécessaires pour pouvoir les distribuer, soit, parce que les demandes de subventions ont été prévues, mais les dossiers n'ont pas encore été déposés.

M. URO, Conseiller Municipal

Monsieur KLISZ, je suis peut-être un menteur, mais vous êtes un cachotier ! Parce que si vous avez un tableau qui recense les attributions, moi je voudrais bien que le CVA reprenne ce pour quoi il a été fait et ce pour quoi, Monsieur le Maire, vous nous l'avez vendu, c'est-à-dire une assemblée avec un Bureau qui discute des problématiques qui se posent aux associations en matière de fonctionnement, de mise à disposition des salles, de la logistique, du personnel communal, de tout ce qui touche à la vie locale et associative. Il se trouve que depuis que le CVA a été créé, il a mis un an avant de se réunir pour la première fois, et il s'est réuni deux fois : une fois pour enfoncer des portes ouvertes sur les nouveaux critères d'attribution des subventions aux associations, où il s'agissait de dire que plus il y avait de monde dans les associations, plus elles toucheraient d'argent et une deuxième réunion qui avait été beaucoup plus constructive, où il avait été dit que l'on devait recevoir (les membres du CVA), un tableau de validation des éléments qui avaient été discutés au sein de ce Comité, pour pouvoir valider les critères d'attribution de subventions. Il se trouve que ça a été la dernière réunion de travail du CVA. Elle a eu lieu il y a à peu près un an. Depuis il y a eu deux réunions plénières qui ne sont que des réunions d'information concernant le déroulement du trophée des sports, du trophée des associations, qui sont des manifestations que tout le monde connaît. Il n'y a pas de nouveautés particulières si ce n'est les changements de lieux. La dernière réunion du CVA, vous y étiez Monsieur le Maire, a été une réunion d'information auprès des associations. J'ai compris que demain il y en avait deux en une, une qui commençait à 10 h, l'autre qui commence à 11 h, si j'ai bien compris la manière dont vont se passer les choses. Moi je viendrai à 11 h pour entendre les informations que vous voudrez bien nous communiquer. Mais je pense qu'il faudrait revenir aux fondamentaux et que vous utilisiez le CVA comme une instance relationnelle, une instance de discussion entre les responsables locaux et les associations.

M. COSTES, Maire

Je vais être bref, on n'oblige personne à venir. Si ce genre de fonctionnement ne vous convient pas, ne venez pas ! Vous vous faites le porte-parole de je ne sais pas qui ... Si vous me permettez, Monsieur URO, de répondre calmement, je ne vous ai pas interrompu, donc laissez-moi finir. On entretient des relations régulières avec l'ensemble des associations que l'on accompagne, je pense, dans leurs besoins en équipement, dans la capacité de mettre en place un certain nombre d'outils qui n'existaient pas pour rendre des choses peut-être un peu plus transparentes qu'elles n'étaient. Ce que les pibracais peuvent voir, ce sont des infrastructures qui sont rénovées, qui ne l'étaient pas, des subventions qui sont augmentées significativement. Les chiffres vous pouvez les tourner dans tous les sens. On est passés de 120 000 euros à 162 000 euros. Il y a des postes qui sont en hausse significative, et on continuera dans cette voie-là, à faire en sorte que les infrastructures soient en bon état de marche. Peut-être à créer d'autres infrastructures parce que c'est vrai que aujourd'hui on est un peu à cran sur leurs capacités, mais en tout cas c'est la politique que l'on souhaite mener, loin des palabres.

M. URO, Conseiller Municipal

Juste une petite remarque. Je trouve votre argumentation limite et je n'ai jamais tenu des propos qui laissaient entendre que je ne voulais pas assister aux réunions du CVA. J'ai juste dit simplement, mais je pense que tout le monde a compris, sauf vous peut-être puisque vous avez détourné le propos que j'avais tenu ce soir ; j'ai dit que le CVA tel que vous nous l'aviez proposé ne remplissait pas la mission que vous aviez identifiée lors de sa création. Elle est devenue une séance d'information des associations (ça a le mérite d'exister), mais au départ ce n'était pas fait pour ça. Elle a été faite pour avoir un bureau du CVA dans lequel il y aurait des discussions, des débats qui permettraient de statuer sur des choses à faire dans le monde associatif entre les représentants de la commune et les représentants des associations. C'est la seule chose que j'ai dite. Je n'ai, en aucun cas, dit que le système ne m'intéressait pas, ne me faites pas tenir des propos que je n'ai jamais tenus ! Je trouve ça particulièrement décevant.

M. COSTES, Maire

Ce n'est pas ce que j'ai dit non plus...

M. URO, Conseiller Municipal

Si c'est ce que vous avez dit, que si ça ne m'intéressait pas je n'avais pas besoin de venir !

M. COSTES, Maire

Merci Monsieur Uro. Y a-t-il d'autres remarques ? On a bien compris l'intérêt de votre proposition.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Mr KLYSZ n'a pas répondu sur la baisse de la subvention à l'association Entraide, Travail et Partage que je trouve particulièrement dommage. C'est une association d'aide à l'insertion par le travail. Je vous rappelle que dans le cadre du CCAS, pour faire des économies, on a fermé l'espace Emploi mais que, en l'occurrence, on devait justement pour compenser cette fermeture, aider davantage Entraide, Travail et Partage dans cette mission, et franchement je ne sais pas, si vous avez discuté avec eux, s'ils ont bien compris...

M. COSTES, Maire

Alors, c'est une question à laquelle je vais répondre très simplement. D'abord, Entraide et Partage, propose du personnel, qui n'est pas forcément de Pibrac. Par ailleurs, Entraide et Partage est largement aidée par la mise à disposition de l'ensemble des infrastructures de façon gratuite, que ce soit des locaux mais également l'ensemble des services, comme le chauffage, les fluides, etc. et naturellement on en a discuté avec les responsables d'Entraide et Partage. On a convenu, de façon tout à fait claire, de diminuer (et je dis bien de diminuer) la subvention à Entraide et Partage, parce qu'il y a un certain nombre d'opérations de services qui résultent de cette association, qui peut être compensé en intra-associations. C'est-à-dire qu'en fait, il y a des prestations qui sont facturées, et il est anormal que les prestations ne prennent pas en compte l'intégralité des coûts qui sont aujourd'hui consentis par la collectivité. S'agissant de l'Espace Emploi, c'est une bonne question puisque l'on en avait discuté en réunion, pour ouvrir un espace avec trois chaises, deux ordinateurs et aucun conseil, ça ne sert à rien ! Nous avons imaginé un dispositif qui va être mis en place au mois de septembre, qui sera ouvert, dans un premier temps, de façon bihebdomadaire, avec le soutien cette fois-ci de bénévoles et de coaches spécialistes du recrutement et des ressources humaines. Ces personnes vont être là pour aider de façon collective et individuelle, l'ensemble des primo-accédants à l'emploi, c'est-à-dire les jeunes qui cherchent des stages, ou un premier travail, à la rédaction de leur CV et leur lettre de motivation, à préparer leur premier entretien etc. Progressivement, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des personnes qui sont en recherche d'emploi, de manière à être véritablement axé sur l'efficacité.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Pour résumer, si j'ai bien compris, il y a deux associations nouvelles qui sont subventionnées. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Est-ce que c'est bien ça, Monsieur KLYSZ ?

M. KLYSZ, Adjoint au Maire

Oui, il y en a d'autres, il y en a cinq, il y en a qui ne sont pas nécessairement subventionnées aujourd'hui...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Mais dans le tableau que nous avons, là, quelles sont les nouvelles associations ?

M. KLYSZ, Adjoint au Maire

Il y a le COQ BOUCONNE RUGBY, le PIBRAC FUTSAT CLUB, celle qu'il n'y a pas c'est l'ACTION ROLE-PLAY PIBRAC. Dans ce tableau il y en a trois nouvelles.

M. COSTES, Maire

Et PIBRAC ENVIRONNEMENT, également...

M. KLYSZ, Adjoint au Maire

Très honnêtement, cher Monsieur, je ne m'amuse pas à prendre le nom de toutes les associations subventionnables.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je voudrais savoir quelles sont les nouvelles associations que l'on subventionne ? Et d'autre part, M. URO a relevé qu'il y avait deux associations qui avaient vu leur subvention baisser de manière significative, Entraide, Partage et Travail, et l'USP Football ? Est-ce qu'il y en a d'autres ? Ça me semble légitime, qu'en tant qu' élu, je sache un peu ce qu'il se passe.

M. KLYSZ, Adjoint au Maire

Je vais répondre puisque c'est important. Le basket a vu également sa subvention baisser, alors indirectement puisque le basket fait partie de la MJC. La subvention a baissé de 1 000 euros mais elle a un équivalent projet. Il y a également, de mémoire, le JUDO-CLUB PIBRAC qui a baissé mais toujours avec un équivalent disponible en projet, et l'association ACTION ROLE-PLAY PIBRAC.

M. COSTES, Maire

Sachez que l'enveloppe globale augmente et cette enveloppe sera naturellement distribuée. La subvention totale allouée doit se composer d'une allocation de subvention de fonctionnement, de d'une allocation de projet, augmentée des charges supplétives c'est-à-dire que l'ensemble des aides indirectes que consent la collectivité à ladite association. Ce que l'on vous dit aujourd'hui, s'agissant des grosses associations, c'est que, pour faire en sorte que l'on puisse conserver ce volant global, il y a une part importante de projets qui a été réservée.

M. URO Conseiller Municipal

Ça ne me pose aucune difficulté, juste on se permet de débattre sur le document dont on dispose ce soir

M. COSTES, Maire

Tout à fait.

M. URO, Conseiller Municipal

Donc on s'aperçoit que sur les subventions de fonctionnement il y en a une grande partie qui doit baisser. Je ne suis pas persuadé que l'ensemble de ces associations qui voient leur subvention de fonctionnement baisser, aient des projets en face pour compenser cette baisse par rapport à l'année dernière. Monsieur KLYSZ nous dit qu'il y a déjà des projets de prévus, et quasiment validés pour le judo par exemple. Cette information-là on ne l'a pas dans le document aujourd'hui. Donc on prend acte des documents que vous nous fournissez ce soir. On aura l'occasion d'en délibérer dans d'autres séances du Conseil Municipal sur les subventions qui seront accordées à un projet et on fera le compte à la fin de l'année ou encore mieux lors du Compte Administratif.

M. COSTES, Maire

Je ne doute pas que vous saurez faire les comptes, Monsieur URO ! Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'arrêter le débat ici. Vous l'avez compris, la volonté est importante d'accompagner les associations, sur la mise en place des infrastructures et sur les subventions qu'elles soient directes ou indirectes.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, vous avez fait une intervention sur l'augmentation des subventions aux associations. Comparons des choses qui sont ISO. Si nous comparons la structure ISO des associations de cette année 2017, à celle de 2015, 2016, l'ISO n'est pas le même, le Directeur de la MJC n'était pas là, donc le total est plus important mais en global, si on le résume, ça ne change pas grand-chose.

M. COSTES, Maire

Je vous laisse vos chiffres, moi je vous donne les miens, et j'arrête là. Subventions poste 6574. Monsieur SAINT-MELLION, à moins que vous fassiez des affectations un peu bizarres dans la précédente municipalité, ce que je ne pense pas, puisque la comptabilité publique est contrôlée. Je dis simplement, ce sont les chiffres qui sont enregistrés au Compte Administratif 2016, 127 294 euros qui était en augmentation précédente, et là on est à 162 000 euros, je constate que c'est une augmentation significative. Et je clos, si vous me permettez.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Ce n'est pas possible, parce que c'est un débat que l'on avait eu au CA, vous aviez vous-même indiqué que dans le budget des associations, à partir de cette année, apparaît le poste de Directeur de la MJC pour un montant de 25 000 euros, donc c'est un montant qui n'est pas négligeable. Que ce montant là correspondait à une année qui n'était pas entière, et que cette année au niveau du budget, il était affecté au budget des associations, (ce qui est tout à fait possible budgétairement, ce n'est pas le sujet) simplement, cette année, le budget...

M. COSTES, Maire

Il est augmenté, Madame DUZERT, de 25 000 euros pour une association qui s'appelle la MJC. Alors ne me dites pas que la totalité des montants ne sont pas affectés aux associations ; ce n'est pas vrai ! Je vous propose de ne pas polémiquer parce que le total est correct, soyons ISO, je vous dis simplement que l'année dernière il n'y avait pas de fonctionnement affecté. Dans les années précédentes c'était autre chose, donc aujourd'hui si on regarde les

affectations budgétaires, on constate une augmentation significative que vous voudrez bien nous concéder. Je clos la remarque et c'est fini. Je vous remercie du soutien unanime à nos associations pibracaises.

**Délibération n°201706DEAC38 « FINANCES »**

**Objet : Subventions 2017 aux associations**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année de nombreuses associations sont soutenues par la commune, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir au public.

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé un dossier de demande de subvention complet,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions, aux associations communales, pour l'exercice 2017.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que les dossiers de demande de subvention ont été examinés conformément aux critères retenus par le Conseil de la Vie associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les subventions aux associations selon le détail ci-annexé. Les sommes allouées seront prélevées sur le chapitre 65 article 6574.

**ANNEXE à la délibération n° 201706DEAC38 - Subventions 2017**

	ASSOCIATIONS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT *	SUBVENTION PROJET *
1	ECOLE MATERNELLE du Bois de la Barthe COOPERATIVE SCOLAIRE	973,00 €	
2	ECOLE MATERNELLE Maurice Fonvieille COOPERATIVE SCOLAIRE	840,00 €	
3	ECOLE ELEMENTAIRE du Bois de la Barthe AMICALE LAIQUE	1 967,00 €	
4	ECOLE ELEMENTAIRE Maurice Fonvieille AMICALE LAIQUE	1 274,00 €	
5	ECOLE de La Salle - AEP	1 197,00 €	
6	ACTION ROLE-PLAY (ARPP)	200,00 €	
7	ADAPEI 31	120,00 €	
8	ADMR	500,00 €	
9	APF FRANCE	180,00 €	
10	AIKIDO	600,00 €	
11	APPRENDRE MALGRE LA MALADIE	285,00 €	
12	AMIS DE L'ORGUE - Orgues et Patrimoine de Pibrac	190,00 €	500,00 €
13	BASKET (MJC)	6 000,00 €	
14	BIEN ETRE EN MOUVEMENT	200,00 €	
15	BOUCLES D'OR	250,00 €	
16	CHASSE – ACCA	750,00 €	
17	CLINS D'OEIL	350,00 €	
18	CLUB 3° AGE – LE RAYON DE SOLEIL	1 100,00 €	
19	CLUB HIPPIQUE	650,00 €	
20	COQ BOUCONNE RUGBY	500,00 €	
21	CYCLO CLUB	1 450,00 €	



22	ENTRAIDE, TRAVAIL, PARTAGE	1 500,00 €	
23	FNACA	480,00 €	
24	FNAIR – INSUFFISANTS RENAUX	75,00 €	
25	GENEALOGIE ET HISTOIRE DE PIBRAC	200,00 €	
26	GROUPE VOCAL DE PIBRAC	700,00 €	
27	JARDIN NATURE PIBRAC	200,00 €	
28	JUDO	2 300,00 €	
29	KARATE	1 650,00 €	
30	MALLE AUX ARTS	850,00 €	
31	LE MONDE D'EVA	160,00 €	
32	LES AMIS DE TCHANFETHO	250,00 €	
33	MAROC	180,00 €	
34	MJC	20 000,00 €	
35	MJC – POSTE DE DIRECTEUR	25 000,00 €	
36	ECOLE DE MUSIQUE (MJC)	18 000,00 €	
37	PETANQUE	1 700,00 €	
38	PEUPLIERS – JARDINS FAMILIAUX	180,00 €	
39	PIBRACCUEIL	525,00 €	
40	PIBRAC FUTSAL Club	500,00 €	
41	PIBRAC RANDONNEE MONTAGNE	2 000,00 €	
42	PIBRAC ESCALADE SKI	1 150,00 €	
43	PIBRAC ENVIRONNEMENT	200,00 €	
44	PREVENTION ROUTIERE	120,00 €	
45	ROLLER SKATING	5 400,00 €	3 000,00 €
46	ROUND CLUB PIBRAC	1 700,00 €	
47	SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €	
48	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	600,00 €	
49	SOUVENIR FRANCAIS	140,00 €	
50	TENNIS	5 500,00 €	
51	TENNIS DE TABLE	500,00 €	
52	U.S. PIBRAC FOOTBALL	18 000,00 €	3 200,00 €
53	UNSS - COLLEGE	500,00 €	
54	VELO CYRAPTORS 31	200,00 €	
55	VIET VO DAO – TAI CHI PIBRAC	530,00 €	
56	VOCALYA	200,00 €	
57	YOGA TRADITIONNEL	250,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>131 216,00 €</b>	<b>6 700,00 €</b>

#### M. COSTES, Maire

Vous savez que pour toutes les subventions affectées pour un montant supérieur à 23 000 euros doivent faire l'objet d'une convention. Ce qui veut dire qu'il faut un avenant si on modifie les montants concernés. Il y a deux associations qui sont dans ce cas-là, notamment la MJC et l'association US PIBRAC FOOTBALL. Je vous propose de mettre en délibération ces deux modifications d'avenant, une subvention de fonctionnement globale, de 44 000 euros, dont 20 000 euros de fonctionnement, 18 000 euros pour l'école de musique, 6 000 euros pour la subvention de basket et avec une aide complémentaire à une association, qui apparaît et qui a été décidée par la commune, pour aider à la structuration de la direction et de la gouvernance de la MJC, et qui est allouée pour un montant plafonné cette année à 25 000 euros. Sachant qu'effectivement c'est un montant qui correspond à une partie du fonctionnement de cette gouvernance puisqu'elle est arrivée en moitié d'année.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Ces 25 000 euros, dans un Conseil Municipal précédent, vous aviez indiqué qu'il était bon d'économiser le poste de Directeur de la MJC et je suppose que vous avez changé d'avis. D'autre part, est-ce que au moins nous avons un droit de regard sur l'embauche de cette personne dans la mesure où nous payons quand même une somme conséquente ? Est-ce qu'on l'a choisie ?

M. COSTES, Maire

Deux éléments : ce poste de la MJC existait avant, il a été supprimé. Compte tenu de la taille de l'association, il est nécessaire qu'elle soit encadrée par quelqu'un capable de gérer ce type de structure. C'est la raison pour laquelle on a consenti à cette aide qui ne s'effectue pas, pour des raisons budgétaires, via l'Association Régionale des MJC. On passe en subvention directe qui permettrait d'économiser l'interface qui était effectuée. Naturellement, c'est une embauche qui s'effectue en étroite coopération avec la MJC. La personne qui a été choisie pour exercer cette responsabilité, a été validée avec les services de la ville.

M. KLYSZ, Adjoint au Maire

Pour préciser un petit peu plus, l'ancien coût du directeur par l'ancien mode de recrutement ou d'utilisation des services de la MJC Régionale, avait un coût d'environ (ça remonte à il y a deux ou trois ans) d'environ 63 000 euros ; on va dire 65 000 euros à Iso périmètre aujourd'hui. Là, le coût est d'environ 44 800 euros, en gros 45 000 euros maximum annuel. Par ailleurs, le recrutement a été fait conjointement avec Odile BASQUIN et moi-même qui avons été associés à Madame MANCINO, présidente de l'association et avec le président régional des MJC. Ce recrutement a été fait avec l'ensemble des quatre personnes.

#### **Délibération n° 201706DEAC39 «FINANCES »**

**Objet: Avenant n°1 à la convention entre la ville de Pibrac et la Maison des Jeunes et de la Culture(MJC)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que vu le montant global, de la subvention attribuée à la MJC, une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec cette association le 12 octobre 2016.

Cette convention, a pour but de préciser les rapports entre la Commune et l'association et d'en fixer les conditions.

Elle s'inscrit dans le cadre fixé par :

- l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- l'article 1<sup>er</sup> du décret d'application n° 2001- 495 du 6 juin 2001 (JO du 10 juin 2001) qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention dont le montant annuel est supérieur ou égal à 23 000 €.

Vu la délibération n° 201610DEAC71 du 6 octobre 2016 précisant la durée de cette convention et la possibilité de la reconduire pour un an,

Vu la délibération n° 201706DEAC40 du 8 juin 2017 adoptant la répartition des subventions aux associations,

Considérant l'aide complémentaire apportée par la Ville pour assurer le financement d'un poste de directeur à la MJC,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale de l'autoriser à signer un avenant à ladite convention d'objectifs et de moyens, modifiant l'article 3 « Concours Financiers » alinéa 3.1 « Nature et montants » ainsi que l'article 10 « Durée et reconduction » comme suit :

#### **Article 3 – Concours Financiers**

##### **3.1. Nature et montants**

##### **SUBVENTION ANNUELLE**

Pour l'année 2017, la subvention s'élève à 44 000 € répartie comme suit :

- Une subvention de fonctionnement global de 20 000 €,
- Une subvention pour l'école de musique de 18 000 €,
- Une subvention pour la section basket de 6 000 €.

## **SUBVENTION PROJET**

La ville de Pibrac pourra allouer une aide supplémentaire à l'association, pour tous projets réalisés dans l'année. Cette subvention ne sera versée qu'à réception, en mairie, des bilans financiers et des justificatifs des dépenses imputables aux éventuels projets (factures, ...).

### **AIDE COMPLEMENTAIRE APPORTEE par la Commune**

Une aide complémentaire plafonnée à 25 000 € pour l'année 2017, est allouée à la MJC, pour la mise en place de la direction de l'association. La somme versée correspondra au montant réel sur présentation de justificatifs. Celle-ci sera versée en deux temps :

Un premier versement de 30 % à la signature du présent avenant,  
Le solde sur présentation de justificatifs d'ici fin décembre 2017.

### **Article 10 – Durée et reconduction**

La présente convention est reconduite a/c du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée d'un an, reconductible trois fois par tacite reconduction.

Tous les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'avenant annexé à la présente délibération et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Pibrac et la MJC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

M. COSTES, Maire

De la même manière il s'agit de voter le même type de convention pour l'US Pibrac Football. En rappelant qu'il y a 18 000 euros affectés au fonctionnement de cette association, que dès à présent (j'insiste sur dès à présent) 3 200 euros sont fléchés au titre des projets. Ce n'est pas l'enveloppe définitive, parce que l'enveloppe définitive comportera d'autres projets qui viendront s'agréger. Cette convention, qui existait, est prorogée conformément à ce que je viens d'exprimer, jusqu'au 31 décembre 2017, et elle pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de trois fois.

M. URO, Conseiller Municipal

C'est la troisième année consécutive que l'on vote les avenants aux conventions pour la MJC et pour le foot. Je pense qu'il serait bien quand même, que tout le monde ait la même information. Pour la plupart des gens qui sont autour de la table, on ne fait que voter des avenants donc personne ne sait ce qu'il y a dans la convention. Je pense qu'il faudrait, que dans le compte rendu de cette séance du Conseil Municipal on ait l'ensemble des conventions, c'est-à-dire la convention dans son intégralité avec la MJC et avec le Foot, pour que chacun puisse avoir les éléments de ce qu'est cette convention qui s'appelle je crois Convention de moyens et d'objectifs.

M. COSTES, Maire

Convention d'objectifs qui a été signée le 14 octobre 2016 entre la ville et l'US Pibrac. C'est une convention qui est passée en conseil municipal, mais que l'on peut remettre.

M. URO, Conseiller Municipal

C'est juste une remarque que je fais, pour que tout le monde ait les mêmes informations, pour l'année prochaine.

M. COSTES, Maire

On prend votre remarque.

M. KLYZS, Adjoint au Maire

Vous l'avez la convention, Monsieur URO, on l'a tous eue en octobre. Les deux conventions étaient ensemble d'ailleurs ; il y avait les nouvelles conventions de l'US Pibrac Football et de la MJC. Elles sont nécessairement passées en vote.

M. COSTES, Maire

D'ailleurs elle est là, elle porte un numéro de 2016 et je suppose qu'elle a été effectivement transférée. Elle a été signée le 14.10.2016. Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

**Délibération n° 201706DEAC40 «FINANCES »**

**Objet: Avenant n°1 à la convention entre la ville de Pibrac et l'association USP Football**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que vu le montant global, de la subvention attribuée à l'association USP Football, une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec cette association le 14 octobre 2016.

Cette convention, a pour but de préciser les rapports entre la Commune et l'association et d'en fixer les conditions.

Elle s'inscrit dans le cadre fixé par :

- l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- l'article 1<sup>er</sup> du décret d'application n° 2001- 495 du 6 juin 2001 (JO du 10 juin 2001) qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention dont le montant annuel est supérieur ou égal à 23 000 €.

Vu la délibération n° 201610DEAC70 du 6 octobre 2016 précisant la durée de cette convention,

Vu la délibération n° 201706DEAC40 du 8 juin 2017 adoptant la répartition des subventions aux associations,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale de l'autoriser à signer, un avenant, à ladite convention d'objectifs et de moyens, modifiant l'article 3 « Montant de la subvention et modalités de versement » et l'article 13 « Durée » comme suit :

**Art. 3 – Montant de la subvention et modalités de versement**

Au titre du budget communal 2017, le montant de la subvention s'élève à :

**18 000 €** affectés au fonctionnement de l'association,  
**3 200 €** affectés aux projets de l'association.

La subvention de fonctionnement est versée en deux fois.

La subvention relative aux projets de l'association est versée dès réception en mairie du bilan financier dudit projet.

**Art. 13 – Durée**

La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2017. Celle-ci pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de trois fois.

Tous les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'avenant annexé à la présente délibération et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Pibrac et l'association USP Football,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

M. COSTES, Maire

La prochaine délibération concerne cette fois la création de deux itinéraires de randonnée pédestre sur le territoire communal, qui sont inscrits dans le topoguide de « Toulouse Métropole à pied ». Je vais laisser à parole à Madame MAZZOLENI.

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Enfin un sujet plus agréable et plus consensuel, je le souhaite ! Le Comité Départemental de Randonnée a décidé de refaire un topoguide plus moderne, plus accueillant. Pour faire ce topoguide, il fallait réaliser deux chemins de grande randonnée passant par Pibrac. Sur chacun de ces deux chemins, on a recréé au niveau départemental un tracé qui a été validé par Pibrac. Au point de vue domanial tout est en règle, on a l'aval du Conseil Municipal. Ces deux chemins sont donc intégrés dans le topoguide.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Les deux itinéraires sont sur le domaine public, il n'y a pas d'itinéraire qui traverse le domaine privé ?

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Il y a eu des dénonciations de passage sur du domaine privé, suivant les cas, une convention a été conclue.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

D'accord, donc il y a des itinéraires qui sont sur le domaine privé, mais il y a une convention qui est passée pour une partie de cet itinéraire.

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Une partie oui mais c'est réduit au minima... Et il y aura une application sur le téléphone.

M. COSTES, Maire

Principalement sur des chemins ruraux, des voies communales, ça passe par les domaines privés de la commune.

#### **Délibération n° 201706DEAC41 "DOMAINE"**

**Objet : Création par le Comité Départemental de randonnée pédestre de la Haute-Garonne (CDRP31) d'itinéraires de randonnée traversant le territoire communal et inscrits dans le topoguide « Toulouse Métropole à pied »**

#### **Contexte**

Toulouse Métropole, dans le cadre de sa politique de développement de la marche, poursuit le maillage du territoire des 37 communes métropolitaines.

Dans ce contexte, l'Office de Tourisme Métropolitain "So Toulouse" a signé le 27 avril 2016 une convention de partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP31), représentant la Fédération Française de la Randonnée sur la Haute-Garonne, dont le but est de promouvoir le territoire métropolitain à travers la marche sous toutes ses pratiques.

Lors de la Commission Modes Doux du 7 décembre 2016, en présence de Madame Jacqueline WINPENNINGKX-KIESER et des représentants de L'Office de Tourisme Métropolitain, Adrien HARMEL et Meritxell BADELLO-SOLE, le CDRP31 a présenté ce projet :

- Participer à la création de **20 itinéraires de promenade et randonnée (PR)**, linéaires ou en boucles, accessibles par le réseau de transports en commun Tisséo, qui ont vocation à être labellisés FFRandonnée, certification de la qualité et de la sécurité des parcours ;
- Concevoir et éditer **un topoguide® dans la collection FFRandonnée Promenades et Randonnées « Toulouse Métropole à pied »**, pour assurer la promotion des 20 circuits PR labellisés, à paraître en 2018 ;
- Concevoir et éditer **20 Randofiches® numériques, téléchargeables au format PDF** depuis le site internet de l'Office de Tourisme, du CDRP31, de Toulouse Métropole et de ses 37 communes membres, à paraître en 2018 ;
- Concevoir une **application Randomobile® téléchargeable en 3 langues**, compatible avec tous les systèmes d'exploitation des appareils mobiles, livrable en 2018.

Depuis, le CDRP31 a entrepris des démarches directes auprès des élus et techniciens de la commune de Pibrac afin de définir un tracé définitif pour l'itinéraire à éditer dans le topoguide « Toulouse Métropole à pied ».

#### **Exposé**

Afin de présenter son dossier, le CDRP31 a besoin, d'une part d'un accord de principe sur la création des parcours et d'autre part, d'autoriser le démarrage anticipé des travaux éventuels (balisage et entretien) sur les propriétés communales.

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Haute-Garonne du 12 juin 1986 décidant de la mise en place du PDIPR.

Vu l'article L361.1 du Code de l'Environnement modifié par ordonnance du 23 septembre 2015, le département établit, après avis des communes intéressées, un PDIPR.

Ces itinéraires pourraient être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), sur décision du Conseil Départemental, en vue de s'assurer de sa continuité pour les années à venir. Les itinéraires inscrits au PDIPR peuvent emprunter : des voies publiques existantes, des chemins du domaine privé des collectivités territoriales, de l'État ou d'autres personnes publiques ou privées.

Si tel est votre avis, vous voudrez bien adopter la délibération ci-après.

### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

#### **ARTICLE 1**

D'émettre un avis favorable sur le passage sur le territoire communal de deux itinéraires de randonnée pédestre proposé par le CDRP31.

#### **ARTICLE 2**

De prendre acte qu'il conviendra de demander au Conseil Département de la Haute-Garonne l'inscription de ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Cette demande d'inscription au PDIPR devra se faire par courrier de Monsieur le Maire adressée au Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

#### **ARTICLE 3**

D'autoriser de manière anticipée le comité départemental de randonnée pédestre de la Haute-Garonne (CDRP31) à réaliser le balisage et son entretien sur les propriétés communales, après accord de la Commune.

#### **ARTICLE 4**

De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

M. COSTES, Maire

La délibération suivante concerne le soutien de la ville de Pibrac à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Vous savez que, aujourd'hui, et on a candidaté depuis de nombreuses années, et nous n'avons pas été sélectionnés. Je pense que c'est bien pour la France, c'est bien pour les territoires, que l'on puisse accueillir au sein de la Métropole, à la fois ces jeux olympiques et jeux paralympiques de 2024. Beaucoup de communes se sont investies dans ce soutien. Ce que l'on vous propose aujourd'hui c'est d'affirmer le soutien à cette candidature de Paris, et on émet fortement le vœu que celle-ci, qui est portée haut et fort par la France, puisse faire l'objet d'une acceptation par le Comité International Olympique tel que de nombreuses villes l'ont déjà exprimé.

### **Délibération : n° 201706DEAC42**

#### **Objet : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Ville de Pibrac est attachée,

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par Pibrac en ce domaine,

Considérant que la Ville de Pibrac souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

M. COSTES, Maire

Je vais finir cette séance du Conseil Municipal par un certain nombre de faits marquants, et vous rappeler quelques grands rendez-vous.

### **Réunions publiques PLUIH**

Vous avez exprimé, lors du précédent Conseil Municipal, une réunion associant, au-delà de la Commission Urbanisme, un certain nombre d'élus, c'est ce que nous avons fait sur la réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat. Je remercie les quelques élus qui sont autour de la table et qui ont bien voulu participer à cette réunion ; je les remercie infiniment. Comme vous l'avez souhaité, nous allons continuer de le faire. Il y aura dans les quartiers trois réunions supplémentaires pour être au plus près des administrés, afin de leur expliquer la teneur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat. Je rappelle que la prochaine réunion qui a été organisée selon les typologies des bureaux de vote, salle polyvalente, à 19h30, le 28 juin. Elle concerne principalement les quartiers sud, bureaux de vote 1, 2, 3. Le 29 juin, pour les quartiers ouest, bureaux de vote 4, 5, 6. Et le 4 juillet pour les quartiers Nord, bureaux de vote du 5, 7 et 8. On fera de façon beaucoup plus synthétique une explication de ce qu'était le PLUIH puisque l'explication générale a eu lieu lors de la réunion plénière. Nous essaierons de répondre au mieux aux interrogations des quartiers, sachant que c'est une période de concertation que l'on a engagée pour nous permettre de faire l'avis du Conseil Municipal qui sera porté auprès du COPIL et via la ville auprès de Toulouse Métropole, en vue de l'intégration de la validation de l'avis global arrêtant le PLUIH au mois d'octobre 2017. Sachant qu'une fois que ce PLUIH sera arrêté, on entrera à nouveau dans une enquête publique. Ce processus d'enquête publique conduira naturellement à ce que les habitants s'expriment. Un commissaire enquêteur concatènera l'ensemble des remarques. Certaines seront soutenues ou pas par le commissaire enquêteur et seront intégrées dans l'avis général et dans le PLUIH tel qu'il sera dans sa dernière mouture. Il a été fait de même dans le PLU puisque vous avez vu que pour le PLU, dans sa quatrième modification, un certain nombre de modifications ont été suggérées par le commissaire enquêteur et reprises par Toulouse Métropole.

### **Inondation**

Vous savez qu'il y a eu un fort épisode pluvieux le 30 mai dernier. Pibrac a subi une inondation quasiment quinquénaire. La ville va solliciter la préfecture pour le classement en état de catastrophe naturelle. L'information sera faite via les différents réseaux et les médias, afin que chacun puisse avoir l'information. D'ores et déjà on a mis, et je remercie l'ensemble des services qui s'en sont occupé, un certain nombre d'éléments qui facilitent la vie des administrés dans les démarches de demandes auprès de leur assurance. Et je remercie à cette occasion, non seulement l'ensemble des personnels municipaux qui se sont mobilisés, pour faire en sorte que l'école qui a été fermée, puisse rouvrir très rapidement. Mais également aux services de secours, que ce soit la Police Municipale, les services des pompiers, les services de Toulouse Métropole, les services extérieurs, comme Veolia, qui sont venus désengorger un certain nombre de situations. Merci à tout le monde de s'être mobilisé.

### **Semaine Européenne du Développement Durable**

La Semaine Européenne du Développement Durable s'est déroulée du 30 mai au 3 juin, merci à Madame MAZZOLENI de l'avoir organisée avec Monsieur GRUEL et avec tous les services. Des conférences ont eu lieu avec des temps forts très intéressants. Un parcours a permis de découvrir des lieux remarquables, parfois méconnus, de Pibrac. Certains sont à redécouvrir, sous un autre angle, comme le Jardin des Peupliers, où vont être effectuées de nombreuses activités. Je remercie les associations et toutes les personnes qui se sont mobilisées. Nous avons le 30 mai, vous l'avez compris, annulé la Conférence qui devait présenter notamment la politique de Toulouse Métropole avec la présence de Monsieur Michel AUJOLAT qui est vice-président en charge de cette délégation. Cette conférence sera reportée pour permettre aux gens de prendre connaissance, non seulement de la politique, mais des actions qui sont menées, notamment eu égard à ce que l'on appelle le Plan Climat Air Energie Territorial. Il est en voie d'élaboration sur Toulouse Métropole et va impacter certains de nos territoires, dont la ville de Pibrac.

### **Lancement de la saison culturelle au TMP**

Le lancement de la saison culturelle a eu lieu hier, c'est une saison qui s'annonce forte, éclectique, on attend une mobilisation massive pour permettre non seulement que cette saison soit belle mais que l'on puisse rentabiliser les offres de spectacles qui vous sont proposées. Je remercie toute l'équipe du théâtre, je pense que l'on a la chance d'avoir, à Pibrac, avec Stéphane NOVAK, Nathalie AMARU, Arielle MOULIN et Olivier BERBESSOU qui font un travail formidable, dans des conditions pas toujours faciles puisque c'est un théâtre vieillissant et qu'il va falloir envisager d'importants investissements. Je sais que Madame BASQUIN veille au grain sur ce sujet. Je voulais la remercier sur cette opération et naturellement toutes les personnes du service communication.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Pour ceux qui étaient là hier, on n'a pas pu lancer la vidéo à cause d'un problème technique, elle est en ligne depuis cet après-midi, donc n'hésitez pas à aller la regarder.

M. COSTES, Maire

### **Manifestations à venir**

Dimanche 18 juin, il y a la commémoration à la Stèle des Fusillés, à 11h 30, nous l'avons décalé d'une demi-heure. Je sais qu'il y a les opérations électorales mais on souhaite qu'il y ait le maximum de monde.

La Fête de la Musique le 21 juin, n'est pas une fête organisée par la ville mais à laquelle nous apportons notre concours. C'est une fête principalement animée par les commerçants, je remercie tous les gens qui sont mobilisés pour cette manifestation. Je vous rappelle également le marché gourmand qui aura lieu le 24 juin.

Et puis, une nouveauté, c'était une demande qui a été exprimée dans le cadre des actions du CMJ, et je me tourne notamment vers Monsieur ROUX et Madame CHUBERRE. Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) avait exprimé le souhait de faire des actions et les jeunes ont dit 'pourquoi pas le cinéma ?'. C'est vrai que le cinéma a été fermé, nous n'avons pas la capacité de proposer des films numériques pour l'instant, pour des raisons budgétaires. Nous avons regardé ce que l'on pourrait mettre en place et en attendant, un cinéma de plein air sera organisé le 1<sup>er</sup> juillet, sur l'Aire des TAMBOURETTES, à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Vous êtes conviés tous à une projection du film Baby-Sitting et à cette occasion également un pique-nique tiré du sac. Toutes les personnes qui veulent venir avec leur pique-nique sont les bienvenus. A 22h il y aura, en principe, sous un ciel noir et dégagé (on l'espère) la projection de ce film.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Ce n'est pas très familial comme film... j'ai bien compris, les jeunes sont fans mais...

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

C'est eux qui l'ont choisi... Le but du Conseil Municipal des Jeunes, c'est de leur laisser la parole, non ?

M. COSTES, Maire

Dans les informations importantes, vous savez que dimanche, nous avons les opérations électorales pour le deuxième tour des législatives. Je remercie tous les élus qui se sont mobilisés et je remercie un peu moins ceux qui ne se mobilisent pas. Je parle ici des personnes qui organisent les élections pour des candidats mais ne mettent pas de représentant aux bureaux de vote. Cela pose un problème d'organisation des services municipaux et de la démocratie. C'est bien de se présenter comme candidat, c'est mieux aussi d'avoir autour de soi, les capacités de tenir des bureaux de vote et en particulier en tant qu'assesseur, pas uniquement en tant que délégué. Je remercie également les Pibracais qui ont répondu à notre appel.

Vous allez voir, ou vous avez vu, passer un véhicule un peu bizarre depuis le théâtre, jusqu'à l'église Ste Marie Madeleine. C'est une navette autonome de fabrication Ligier, commercialisée par EasyMail, complètement électrique, et qui a pour but d'être expérimentale. Je l'ai dit, Pibrac fait partie des deux sites d'expérimentation au titre de la Smart-City. L'objet est de parfaire l'expérimentation, d'offrir déjà un premier service d'accompagnement entre la zone du centre commercial Ste-Germaine et l'esplanade. Mais demain, le but n'est pas de le faire fonctionner qu'ici, mais c'est d'être capable de le mettre en situation réelle et d'apporter un vrai service. Vous le verrez, on en parlera à la réunion sur le plan de circulation du 3 juillet prochain. L'ambition c'est véritablement de mettre cette navette devant le lycée et de faire un circuit qui desservira le lycée jusqu'à la gare. La navette circulera les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 10 h 30 et de 15 h 30 à 18 h. Trois arrêts sont prévus, au TMP, la Basilique et l'église. Le mercredi elle fonctionnera naturellement pour accompagner le marché, sur les deux premiers arrêts et également le week-end de 9 h 30 à 13 h.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Juste sur la navette, nous trouvons très intéressant cette expérimentation et le sujet est passionnant au vu des perspectives pour l'avenir. Moi j'ai une remarque et une question : la première remarque, il serait intéressant que la société nous présente soit en Conseil Municipal, soit en réunion publique, les tenants et aboutissants de ce projet. Et ensuite la question serait, d'un point de vue juridique, étant donné que c'est une phase expérimentale, donc un véhicule qui n'est pas encore homologué, comment a été envisagée et gérée cette question-là, éventuellement, en cas d'accident avec les piétons par exemple, ou les vélos ?

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

La mise en place a été très compliquée, laborieuse, c'est une affaire qui nécessite une autorisation dans le domaine ministériel. Bien entendu, cette opération s'est faite sous le contrôle de la préfecture qui est partenaire, et Toulouse Métropole, qui est d'ailleurs la personne morale qui loue la navette, il faut savoir que l'assurance est portée par la société. Les personnes qui accompagnent cette navette ont un permis D et un agrément, c'est-à-dire que la société les a formées. Je retiens l'idée de faire une présentation à ceux qui le souhaiteraient.

M. COSTES, Maire

Alors je ne vais pas rentrer dans ces débats parce que l'on aura l'occasion de vous l'expliquer. Tout ceci rentre à la fois dans la Smart-City, dans des projets ambitieux pour Pibrac, j'aurai l'occasion de m'exprimer, puisqu'on parle souvent de recherche de projets européens, je vous annonce que l'on a déposé une subvention européenne pour accompagner Pibrac et au-delà de Pibrac un certain nombre d'opérations sur l'ouest toulousain. On aura l'occasion d'y revenir si toutefois on est sélectionné, mais tout ça sera expliqué.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous nous mettez le sujet dans la tête, on peut quand même ...



M. COSTES, Maire

Si vous me permettez, Monsieur SAINT-MELLION, je finis les calendriers et après je vous laisse la parole.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Sur les calendriers, vous avez un remarquable directeur de cabinet, au lieu de nous énumérer de manière linéaire, il pourrait nous faire un petit mail en nous recensant toutes ces actions et je pense qu'il est volontaire même. Si je lui demande il est volontaire.

M. COSTES, Maire

On vous l'enverra !

M. BLANC-GALERA, Directeur de Cabinet du Maire

Je me tiens à votre disposition comme d'habitude pour le café et pour raconter tout ce qui se passe...

M. COSTES, Maire

Je propose de faire un récapitulatif. Je finis, simplement un point sur les travaux d'aménagement mairie qui sont bientôt terminés. Le fonctionnement normal reprend à la fin du mois. On aura bientôt un nouvel accueil et une nouvelle salle du Conseil Municipal complètement installée. La commission Restauration Scolaire, au cours de laquelle on débattera le point que Madame DUZERT a mis en exergue tout à l'heure, se réunira le 27 juin à 17 h. La commission des Impôts Directs à laquelle certains participent autour de cette table, se réunira le 18 juillet à 10 h. Le prochain Conseil Municipal vous l'avez noté, sera le 11 juillet.

Quelques points importants : la réunion des Citoyens Vigilants, avec une réunion publique le 22 juin, à 20 h à la salle polyvalente. Nous ferons un bilan, on explicitera les éléments de sécurisation pour les vacances d'été et notamment l'opération Tranquillité Vacances, qui est aussi une opération conjointe à Voisins Vigilants.

Plan de Circulation, j'en ai parlé, le 3 juillet.

Et naturellement le Thé Dansant de Pibrac le 2 juillet

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

C'est un plan de circulation métropolitain ou c'est le plan...

M. COSTES, Maire

Plan Local de Circulation de Pibrac.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous n'envisagez pas de faire une réunion avec les élus sur ce sujet un peu avant ?

M. COSTES, Maire

Cette réunion a pour objet (on aura l'occasion d'en débattre), de faire une restitution du diagnostic de la circulation tel qu'il a été fait à Pibrac. On a lancé un diagnostic, et à partir de ce diagnostic une phase de concertation. On aura l'occasion lors de cette phase de concertation, de faire une réunion particulière avec vous.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Sur la navette, il y avait une question qu'avait évoquée Madame DUZERT sur les aspects juridiques. Cette navette va du théâtre à l'église et on a deux espaces, un espace privé du côté de la Basilique, et un espace public côté église. Donc cette navette circule sur deux espaces. Au point de vue convention...

M. COSTES, Maire

On a une modification de la convention.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

On avait évoqué la convention qui existe entre la collectivité et disons « les religieux » de manière générique. Et il y a eu des modifications depuis qu'elle a été vue en Conseil Municipal, est-ce que l'on peut avoir ces avenants. Je vous les avais demandés...

M. COSTES, Maire

Oui, on vous les communiquera, pas de souci.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Sur la navette toujours, le mercredi matin il y a un panneau, sur l'esplanade, elle circule de 8h30 à 10h30. Elle va traverser le marché ?

M. COSTES, Maire

Sauf le mercredi ! C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, sauf le mercredi. Donc il y a peut-être une petite modification à faire.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Le panneau est gravé, il est écrit comme ça !

M. COSTES, Maire

On fera une modification « sauf le mercredi » ; le mercredi elle fonctionnera sur les deux premiers arrêts. Vous comprendrez bien qu'elle ne peut pas aller jusqu'au marché.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

C'est pour ça que nous avons été étonnés, vous mettez un panneau « tous les jours » y compris le mercredi matin...

M. COSTES, Maire

Vous comprendrez que la navette qui est automatique s'arrêtera toute seule et elle n'ira pas au-delà des commerçants puisqu'elle sera stoppée.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Votre directeur de cabinet m'avait oppressé pour que je lui donne dans les temps l'expression de notre groupe au mois d'avril et première quinzaine de mai, parce que le MAG devait paraître. Et le MAG n'est toujours pas là...

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Je plaide coupable...

M. COSTES, Maire

C'est la raison pour laquelle on a mis une manifestation culturelle qui s'appelle *Crue si Fiction* ... Je laisse la parole à Madame BASQUIN, on va s'y employer.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Je n'ai pas décalé la réunion mais j'ai décalé la rédaction du MAG pour des raisons professionnelles. L'idée sera de l'écrire pendant l'été pour le faire paraître en septembre.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous savez qu'il y a une obligation légale par rapport au budget. Est-ce que l'on est dans les clous ?

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Oui tout à fait... On va changer effectivement le calendrier...

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Pour revenir sur les inondations, est-ce que vous aviez remonté les problèmes des bouches d'égout. Certaines bouches d'égouts sont scellées avec du ciment, donc forcément l'eau ne rentre pas et ressort à plusieurs endroits.

M. COSTES, Maire

Oui, on a fait remonter ce problème ! Tous ces points sont actuellement collectés et remontés. Certains ont déjà été transmis à Toulouse Métropole au Cycle de l'Eau pour que l'on puisse très rapidement avoir une réunion avec leurs techniciens et regarder comment on peut sécuriser et faire en sorte qu'un épisode de ce type ne se reproduit pas. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a la volonté réitérée du Cycle de l'Eau de nous accompagner. J'ai contacté directement Monsieur Bernard SOLERA, le vice-président de la Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement, pour qu'il nous accompagne au même titre que Monsieur Aviv ZONABEND le président de la commission Eau et Assainissement, pour faire en sorte que les travaux de sécurisation nécessaires soient faits dans les meilleurs délais sur Pibrac. Rassurez-vous, on aura l'occasion d'en reparler pour faire en sorte que ceci fasse l'objet d'une information, et d'une concertation avec l'ensemble des Pibracais.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Un autre point : nous avons reçu le magazine *Diagonale*, sur lequel était mentionné le marché Repas Gourmand et j'ai vu qu'à la fin on nous demande de nous inscrire auprès des services de la mairie.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Il n'y a pas que cette coquille-là dans *Diagonale* puisqu'ils disent que le marché est le dimanche. Evidemment c'est une erreur, le *Diagonale* n'est pas édité par la Mairie et donc nous n'avons aucun droit de regard. Pour que ce soit très claire dans la réponse, nous les avons contacté mais pour le marché gourmand c'est trop tard, et nous avons fait quelques mails un petit peu « assassin ».

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Concernant la navette, je ne comprends pas, vous dites qu'elle va aller du lycée à la gare... mais elle a une capacité de 12 places ?

M. COSTES, Maire

Oui, c'est une navette !

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Il y en aura plusieurs ?

M. COSTES, Maire

Dix navettes ça fait 100 places.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Certes, mais je ne vois pas l'intérêt (excusez-moi) de mettre une navette, ce n'est pas du gain de temps ?

M. COSTES, Maire

Oui, mais c'est du gain d'argent puisque vous n'avez pas les chauffeurs. Simplement, je ne vais pas rentrer dans le détail on aura l'occasion d'en reparler très largement et avec la société, simplement tout ceci fait l'objet d'une expérimentation, donc avec des conditions expérimentales qui ne seront pas des conditions de mise en situation réelle dans des conditions de fonctionnement. Ensuite, il y aura des conditions particulières lorsqu'elles seront mises en circulation, dans un circuit qui sera à définir, pour lesquels il y aura des modifications de voirie, d'organisation de circulation qui seront à mettre en place. L'objet naturellement c'est que ça amène un service efficace, complémentaire, de connexion de multi modalités, entre, d'une part des liaisons en bas du lycée où on aura des bus qui arriveront vers la gare. Rappelons que tous ces tests rentrent dans un programme d'une part on l'a appelé, de la Smart-City, dans un programme plus général qui s'appelle DEMETER, et plus particulièrement, avec un portage européen que j'espère vous annoncer au mois de septembre. Nous attendons sa validation pour le mois de septembre. Ce projet européen a déjà fait l'objet d'une validation administrative et financière par l'Europe, il est donc éligible, maintenant il faut que les experts s'expriment.

M. URO, Conseiller Municipal

Je crois que, vous avez le souci de la transparence par rapport à ça, et j'entends beaucoup de Pibracais qui se sont mis dans la tête que la navette allait desservir la gare et le lycée à l'ouverture du nouveau lycée. Alors s'ils le disent, c'est qu'ils ont dû l'entendre dire ! Alors pour couper court à la rumeur il faut que ça fasse l'objet d'une clarification...

M. COSTES, Maire

Une petite remarque là-dessus, c'est que l'on attend l'inauguration officielle qui sera faite par Monsieur Jean-Luc MOUDENC très prochainement, et à partir de cette inauguration officielle on embrayera la communication qui convient. S'il n'y a pas d'autres questions...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Une question sur l'école. Il y a actuellement, d'après ce que nous entendons, une concertation de la mairie avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir quelle sera la future école qui va se construire à côté du gymnase. Est-ce que c'est exact ?

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Oui. C'est un travail préparatoire.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Qui est associé aujourd'hui, puisque vous êtes en train de construire un programme, quelle société, quel cabinet a été retenu ? Et ensuite, qui est associé à cette réflexion, cette concertation ?

M. THOMAS, Adjoint au Maire

L'Education Nationale.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Les écoles, l'inspecteur d'académie et puis bien entendu les ALAE, le but étant d'essayer de définir un programme que l'on pourra ensuite présenter.

M. COSTES, Maire

Que nous présenterons en commission Urbanisme.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Et les parents d'élèves ?

Mme MOUTHON-DUBOSC, Adjoint au Maire  
Pas pour l'instant, pas à ce niveau.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Et les élus du Conseil Municipal ? Vous savez, il y a quelques élus qui ont de l'expérience, ils ont déjà construit des bâtiments ...

M. COSTES, Maire

Alors, vous permettrez simplement de lancer quelques travaux préparatoires de réflexion. C'est une opération de préfiguration, très en amont, pour essayer de bâtir quelques options. Une fois que ces options seront bâties, naturellement il y aura des choses qui vont se mettre en place comme on l'a fait avec un COPIL pour la crèche, comme on le fait pour le terrain synthétique, associant les élus et l'ensemble des parties prenantes, dans une phase très opérationnelle et naturellement je me fais fort de vous la présenter et d'ouvrir la discussion sur cette opération, soit en réunion d'urbanisme, soit en commission scolaire.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Moi mon propos c'est de dire « comment vous nous associez à la réflexion » et justement c'est au niveau de la programmation. Vous calez les options mais après il y a des choses que l'on déroule...

M. COSTES, Maire

Monsieur SAINT-MELLION, ce que je vous ai exprimé c'est le fond de ce que l'on va faire. C'est-à-dire une préfiguration, ensuite une présentation, et une explication des échanges, autant que nécessaire, pour que l'on puisse recueillir vos avis sur les propositions qui seront faites, à partir de la préfiguration qui sera établie. Mais vous nous laissez quand même faire cette préfiguration et revenir vers vous avec quelque chose qui tienne la route. Sinon ça n'avance pas. Alors s'il n'y a pas d'autre question je propose de finir le Conseil Municipal.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous savez on a construit une école, on a associé les parents d'élèves dès le départ ; on a associé tous les élus, la commission de travaux dans laquelle certains siégeaient...

M. COSTES, Maire

Mais je sais Monsieur SAINT-MELLION que vous faisiez les choses parfaitement ! Et que l'on doit prendre exemple sur ce que vous avez fait depuis de nombreuses années... On clôt la séance merci beaucoup à tous et rendez-vous le 11 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45.